

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 4 mars à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALLEY Franck - PRADIER Fanny - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO Gilbert - SALVADOR Joseph - CROSTA Nathalie - RABOT Benoît - KERGOULAY Yann - BEAUVAIS Romuald - BEN Guillaume - JOUAN RENAUD Marion - MASSIN Stéphane - COSTES Bruno - ROUX Gilles - BASQUIN Odile

Ayant donné pouvoir : Corinne DUFILS JUANOLA à Benoît RABOT - Natalie FAYE à Nathalie CROSTA - Benoît BEAUDOU à Laurence TARQUIS - Rachel MOUTON à Fanny PRADIER - Béatrice LACAMBRA ROUCH à Laurence DEGERS - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX - Didier KLYSZ à Odile BASQUIN

Étaient absents : pas d'absent

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du service juridique et assemblées - Jules SAUVAGE, Responsable du service finances

Date de la convocation : 21 février 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024

1. DOMAINE - Cession d'une maison située au n° 1 rue des frères
2. DOMAINE - Désaffectation et déclassement d'un terrain du Domaine public situé au 7 b ancien chemin de Brax
3. DOMAINE - Cession d'un terrain situé au 7 b ancien chemin de Brax
4. DOMAINE - Avenant n° 1 de prorogation de la convention de portage n° 20-016 entre la Commune de Pibrac et l'EPFL d'un ensemble immobilier situé au 26 rue Principale
5. DOMAINE - Avenant n° 1 de prorogation de la convention de portage n° 20-009 entre la Commune de Pibrac et l'EPFL d'un ensemble immobilier situé au 36 rue Principale
6. SDEHG - Extension de l'éclairage public au niveau de la piste cyclable à proximité de Carrefour Market
7. SDEHG - Extension de l'éclairage public chemin Saint-Roch et déplacement éclairage public Avenue du Balardou suite au REV 10
8. DIVERS - Don par l'association « Clins d'œil » de trois tricycles à la Commune de Pibrac
9. DOMAINE - Convention de mise à disposition de tricycles auprès de l'EHPAD de l'Orée de Bouconne
10. DOMAINE - Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Pibrac pour l'exploitation d'une guinguette mobile aux Tambourettes
11. DOMAINE - Avenant au contrat de concession de service simple pour la fourniture, installation, entretien, exploitation et assurance de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville de Pibrac ayant pour objet la substitution partielle de cocontractant public
12. MDC-CENTRE SOCIAL - Adhésion de la Maison des Citoyens à la Fédération des Centres

Sociaux et socio-culturels de France (FCSF) ainsi qu'à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO)

13. MDC-CENTRE SOCIAL - Convention de partenariat entre l'Association Cocagne Alimen'Terre et le centre social Maison des Citoyens de Pibrac Convention

14. AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de l'adhésion à la charte nationale qualité AGORES

15. DOMAINE - Convention de partenariat avec l'Association Régionale de Prévention et d'Aide face aux Dépendances et aux Exclusions – ARPADE

16. RESSOURCES HUMAINES - Mise en place de l'Allocation aux parents d'enfants Handicapés (APEH)

17. RESSOURCES HUMAINES - Modification du règlement intérieur du personnel communal – Ajout de la Charte informatique

18. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste emploi permanent référent famille – animateur à la Maison des citoyens

19. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste permanent instructeur urbanisme

20. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste permanent adjoint technique

21. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

22. FINANCES - Don de 1000 euros pour Mayotte

23. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES - Retrait de la délibération n° 202412DEAC108

24. FINANCES - Présentation du rapport d'orientation budgétaire et débat

25. FINANCES - Présentation du rapport de la CRC Occitanie concernant le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs par Toulouse Métropole

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations

Questions diverses

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Mme CORTIJO, Maire

Avant de commencer, je souhaite la bienvenue à notre collègue Denis LE BOT. Nous sommes vraiment ravis de te revoir autour de cette table.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme CORTIJO, Maire

Je vous propose de désigner Marion JOUAN RENAUD comme Secrétaire de séance. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons huit concessions funéraires dans le cimetière d'Ensaboyo et une concession funéraire dans le cimetière du Balardou pour un montant total de 2 535 euros.

Nous avons fait un avenant au marché public relatif à la construction d'un hangar agricole pour la Ville de Pibrac dans la perspective d'une ferme maraîchère biologique. Pour mémoire, il s'agit de l'avenant n° 2 au marché public qui a été pris avec la société STATP. Il a été nécessaire de prendre cet avenant pour permettre la réalisation de travaux devenus nécessaires de moins-value sur la réalisation d'une plateforme et de plus-value pour le poste de relevage des eaux usées. Cet avenant a une incidence financière positive sur le marché puisqu'il engendre une économie de 1 190,38 euros. La procédure de passation du marché reste inchangée. Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Nous avons également fait un avenant au marché public pour l'organisation et la gestion des services récréatifs, culturels et d'éducation CLAS. Il s'agit d'un avenant au marché public pour l'organisation du CLAS pris avec la société Léo Lagrange Sud-Ouest. À la demande de Léo Lagrange, il a été nécessaire de prendre un avenant permettant d'acter le changement de titulaire du marché en charge du CLAS. Le titulaire est toujours Léo Lagrange, mais la dénomination devient Léo Lagrange Animation en lieu et place de Léo Lagrange Sud-Ouest. Le marché a été transféré à Léo Lagrange Animation. Tous les droits et obligations en découlent, cela reste inchangé.

Nous avons également fait un avenant au marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un hangar agricole pour la Ville de Pibrac. Il a été nécessaire de prendre un avenant permettant de formaliser le forfait de rémunération dévolu au maître d'œuvre conformément aux dispositions prévues dans les documents de la consultation, objet de la présente décision. Les prestations prévues par les documents de consultation et versées à la société Architecte DLPG sont d'un montant de 47 505,84 euros. La procédure de passation de marché reste

inchangée. Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'avenant.

S'agissant de l'attribution du marché public de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour la Ville de Pibrac, la Commune a lancé une consultation pour passer un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien, ce dernier prenait fin le 1^{er} janvier 2025. Dans le cadre de cette consultation, nous avons fait une commission facultative, un MAPA (Marché à procédure adaptée), qui s'est réunie le 26 novembre 2024 et a rendu un avis favorable consultatif pour le choix des titulaires retenus. Les lots 1 et 2 ont été attribués à la société Pyrénées Nettoyage et le lot 3 a été attribué à la société Sodiscol.

Décision budgétaire modificative n° 4

Le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal, de prendre certaines décisions budgétaires. Il m'a été autorisé de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Du fait de ces éléments, il a été décidé de procéder à un virement de crédit de l'opération 66 « Transition écologique et rénovation énergétique » vers l'opération 15 « Bâtiments communaux divers » pour 30 000 euros.

Décision budgétaire modificative n° 5

Le Maire est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre. Du fait de ces éléments, nous avons décidé de procéder à un virement de crédit de l'opération 66 « Transition écologique et rénovation énergétique » vers l'opération 16 « Église » pour 5 400 euros.

Clôture de la régie pour la vente de concessions dans les cimetières communaux

Suite à une analyse des régies par le comptable public, il a été identifié la nécessité de clôturer la régie des recettes de cimetière au regard de l'ancienneté de cette régie pour la vente de concessions dans les cimetières communaux. Du fait qu'elle n'est pas ou peu utilisée au cours d'une année, il a été décidé de la clôture de cette dernière à compter du 1^{er} janvier 2025 et de procéder à la vente des concessions par mandatement.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des remarques quant à ce procès-verbal ? (*Non*) Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

1. DOMAINE - Cession d'une maison située au n° 1 rue des frères

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Ce point concerne la cession d'une maison qui appartient à la Ville et qui est située au n° 1 rue des Frères, c'est-à-dire à l'intersection de la rue principale et de la rue des Frères. Cette petite maison avait été acquise par la Ville en 2014 dans le but de la démolir de façon à agrandir l'intersection entre ces deux rues, mais Les Bâtiments de France se sont opposés à la destruction de cette maison. La Commune a décidé de la mettre en vente.

Je rappelle que c'est une petite maison de 67 m² sur deux étages sur un terrain de 53 m². L'évaluation que nous avons demandée aux Domaines a été de 130 k€ et les Domaines l'estiment à plus ou moins 15 %, en précisant que les Domaines ne se sont pas déplacés et ont simplement estimé la maison sur photo. Une nouvelle évaluation a été demandée à des agents immobiliers locaux parce que nous nous sommes rendu compte que cette maison était vraiment en mauvais état, notamment sa toiture et sa charpente. L'évaluation qui a été faite se situait entre 100 et 110 k€. Le diagnostic de performance réalisé a démontré qu'il y avait un certain nombre de petites bêtes dans les bois. Il n'y a pas de termites, mais des charançons et des choses comme ça. Du point de vue énergétique, cette maison est classée G. L'audit énergétique réalisé a évalué les évolutions à faire dans la maison pour la passer à une catégorie supérieure à la catégorie G à 17 k€.

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous proposons d'ajuster le prix de vente à 105 k€. Nous vous demandons d'approuver la cession de ce bien que je viens de décrire pour un montant de 105 k€.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Bonsoir à tous. Je vais redire ce que j'ai dit en commission permanente. Vous bradez à nouveau des bijoux de famille. C'est quelque chose qui a été souligné. C'est une petite boutade que je fais en en passant, mais je me réjouis que vous puissiez revenir à une proposition pratique. Quand on a des biens dont on ne se sert pas et qui constituent une charge d'entretien pour la Commune, il est tout à fait légitime de pouvoir s'en dessaisir.

J'approuve cette cession qui constitue une charge et qui ne constitue pas quelque chose de particulièrement intéressant pour la Commune, sauf, et c'est là où je voulais en venir, parce que je suppose qu'au moment où Robert BON avait acheté ce bien, l'idée que vous avez soulignée était d'actualité, c'est-à-dire de pouvoir utiliser l'empiètement de cette maison pour agrandir le carrefour et sécuriser cet endroit extrêmement dangereux. Je suppose que dans les attendus de cet achat, il y avait cette perspective qui avait explicitement été, si mes souvenirs sont bons, soulignée au moment de l'achat. À l'époque, je suppose que l'ancien maire n'avait pas fait cet achat inutilement et qu'il avait pris attache avec les services des Bâtiments de France pour avoir la possibilité de faire ce carrefour le cas échéant, et de l'agrandir. Je comprends que Les Bâtiments de France ont changé de position, mais je pense qu'il y a véritablement nécessité de sécuriser ce carrefour, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons conservé cette maison dans le but de pouvoir traiter le carrefour correspondant au moment opportun. J'approuve cette cession, mais je déplore que l'on n'ait pas pu faire ce traitement de carrefour en haut de la rue des Frères qui est extrêmement dangereux.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Je rebondirais sur votre réflexion concernant la cession des bijoux de famille, puisque vous avez dit « à nouveau », ce qui veut dire qu'il y a eu un précédent et je crois savoir que ce précédent n'avait pas le même nombre de zéros que celui-ci. Ensuite, je dirais que les contextes et les réflexions des Bâtiments de France peuvent changer avec les époques. Je pense qu'il n'était pas raisonnable de conserver cette maison en l'état, compte tenu qu'elle est déjà relativement détériorée et que pour réussir à agrandir ce carrefour, on pouvait peut-être attendre qu'elle tombe, mais c'était quand même prendre d'énormes risques. C'est une hypothèse que nous n'avons pas suivie.

Mme CORTIJO, Maire

Vous avez fait allusion à Monsieur Robert BON puisque c'est sous son mandat que l'acquisition de ce bien avait été faite. Effectivement, ce bien avait été acheté pour le détruire afin de faire un rond-point ou un sens giratoire pour la sécurité, mais au moment où nous avons voulu le faire, l'emprise au sol n'était plus suffisante au vu des normes du moment. C'est pour cela que nous avons encore ce bijou de famille. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (Non) Je le mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération N°202503DEAC01 « DOMAINE » Cession d'une maison située au N°1 rue des Frères approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour.

2. DOMAINE - Désaffectation et déclassement d'un terrain du Domaine public situé au 7 b ancien chemin de Brax

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Les deux délibérations qui suivent sont liées. Il s'agit d'opérations situées devant la propriété Simon de Cyrène au n° 7 b de l'ancien chemin de Brax. Il s'agit de régulariser un certain nombre d'alignements sur des superficies relativement modestes. L'une de ces parcelles appartient au domaine public. Il faut pouvoir procéder à son déclassement avant de pouvoir l'échanger, ce qui sera l'objet de la délibération suivante.

Le déclassement consiste à déclasser une surface de 18 m². Les plans avaient été annexés à la délibération que vous avez pu lire. Ce déclassement permettra d'échanger cette parcelle avec des surfaces qui vont être cédées par Simon de Cyrène à la Commune sur une superficie de 27 + 9 m², ce qui fait que dans cette opération, la Commune sera gagnante de 36 m² de superficie dans le prolongement du talus qui rejoint la rue de L'aigue-marine.

La première partie de la délibération consiste à désaffecter et déclasser le terrain de 18 m² qui nous appartient pour pouvoir le céder ensuite à Simon de Cyrène.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (Non) Madame la Secrétaire, peux-tu noter que Monsieur PAYAN est sorti pour cette délibération, s'il te plaît ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC02 « DOMAINE » Désaffectation et déclassement d'un terrain du Domaine Public situé au 7b Ancien chemin de Brax approuvée à l'unanimité avec 28 voix du fait de la sortie de la salle du CM de M. PAYAN

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est un peu lié à Simon de Cyrène, donc c'est une information que je voulais communiquer. Puisque nous parlons de parcelles adjacentes à Simon de Cyrène, je vous ai fait la remarque sur les arbres qui disparaissaient. Je vous encourage à regarder, au voisinage de Simon de Cyrène, les arbres qui y sont de manière à les protéger. J'ai ici une photo d'arbre au voisinage de Simon de Cyrène, plus que trentenaire, qui a été coupé. Je ne voudrais pas que les autres arbres subissent le même sort. J'attire à une plus grande vigilance sur ce sujet.

Mme CORTIJO, Maire

Je vous remercie, Monsieur COSTES.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

L'association Simon de Cyrène a remplacé l'arbre que vous évoquez. Les arbres qui sont entre la Basilique et le bâtiment de Simon de Cyrène sont protégés et seront conservés. Malheureusement, l'un d'entre eux a subi une tempête il n'y a pas très longtemps, il faudra le remettre en état.

3. DOMAINE - Cession d'un terrain situé au 7 b ancien chemin de Brax

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Il s'agit d'un échange de parcelles. Nous cédon 18 m² à Simon de Cyrène. Nous récupérons deux petites parcelles de 27 et 9 m², ce qui fait un solde positif pour la Commune de 36 m². L'intérêt est que c'est dans le prolongement du talus qui va vers Simon de Cyrène. Ce sont aujourd'hui des parties végétalisées et engazonnées.

Mme CORTIJO, Maire

Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC03 « DOMAINE » Cession de terrain situé au 7b ancien chemin de Brax approuvée à l'unanimité avec 28 voix du fait de la sortie de la salle du CM de M. PAYAN

4. DOMAINE - Avenant n° 1 de prorogation de la convention de portage n° 20-016 entre la Commune de Pibrac et l'EPFL d'un ensemble immobilier situé au 26 rue Principale

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

En 2019, la Commune a confié à l'EPFL le portage, c'est-à-dire une sorte de location, de la maison située au 26 rue principale. Le but était d'aménager le cœur de ville et ces vieilles maisons pouvaient participer à cette réorganisation du cœur de ville. Pour l'instant, il n'y a pas de projet suffisamment abouti pour conserver cette maison. Nous avons deux solutions : soit la racheter, soit prolonger le portage de cinq ans puisque nous avons un portage de cinq ans et que le règlement de l'EPFL nous limite à un seul renouvellement de cinq ans. Nous avons considéré que s'il avait fallu que la Commune emprunte pour pouvoir racheter cette maison, c'était nettement moins intéressant que de le confier à l'EPFL qui bénéficie de prêts beaucoup plus intéressants que ce que nous pouvons avoir aujourd'hui dans une mairie.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (Non) Je mets au vote. Je vous signale le retour de Monsieur PAYAN pour cette délibération. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC04 « DOMAINE » Avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFL (établissement public foncier local) du Grand Toulouse relative à l'ensemble immobilier situé 26 rue Principale, cadastré section AM n° 415 approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

5. DOMAINE - Avenant n° 1 de prorogation de la convention de portage n° 20-009 entre la Commune de Pibrac et l'EPFL d'un ensemble immobilier situé au 36 rue Principale

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Cette délibération concerne exactement le même sujet que le précédent. Il s'agit d'un bien situé au 36 rue Principale qui avait été acquis en novembre 2019 pour cinq ans et qui arrivait à échéance en 2025. Nous avons là aussi le même type de choix : soit nous achetions à l'EPFL, soit nous demandions une prolongation. Compte tenu des éléments de décision que j'ai évoqués tout à l'heure, nous optons pour une prolongation de cinq ans de ce portage. Au bout de cinq ans supplémentaires, il faudra le racheter, mais nous avons la possibilité, si l'opportunité se présentait, de l'acheter avant les cinq ans.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC05 « DOMAINE » Avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFL (établissement public foncier local) du Grand Toulouse relative à l'ensemble immobilier situé 36 rue Principale, cadastré section AM n° 416 approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

6. SDEHG - Extension de l'éclairage public au niveau de la piste cyclable à proximité de Carrefour Market

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Je vais laisser le soin à Brigitte HILLAT de décrire ces projets plus en détail. Cette délibération concerne l'éclairage de la piste cyclable à côté de Carrefour Market. Cela nécessite un engagement de la Commune de 10 070 euros.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Afin d'assurer la continuité cyclable entre l'avenue de Toulouse et la voie verte, il a été décidé qu'une piste cyclable serait réalisée. Elle nécessite la présence d'un éclairage public qui sera composé de quatre mâts équipés d'une technologie LED d'environ 20 watts ainsi que d'une horloge astronomique pour pouvoir s'éteindre à 23 heures jusqu'à 6 heures du matin. Le montant total est de 22 694 euros avec une partie restant à la charge de la Commune de 10 070 euros. Je vous demande d'approuver cet avant-projet.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Est-il judicieux d'éteindre à 23 heures parce que des personnes peuvent arriver un peu plus tard ? N'y aurait-il pas des systèmes d'éclairage à étudier avec un détecteur de présence ? Ma réflexion est générale par rapport aux pistes cyclables parce que cela peut être des endroits où il y a de mauvaises rencontres.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

À Pibrac, à partir de 23 heures, les pistes cyclables ne sont pas très fréquentées.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Oui, mais s'il n'y a qu'une seule personne qui passe là...

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

C'est une question que j'ai posée au SDEHG et la difficulté est que, pour le moment, le SDEHG n'est pas sur un éclairage qui pourrait s'éclairer au fur et à mesure que des passants emprunteraient cet axe. Peut-être que Monsieur NOUVEL ou Monsieur PAYAN pourraient répondre, mais j'avais posé la question, car je crois que cela se fait en Normandie. Un ingénieur a trouvé un système qui permet d'éclairer pendant dix minutes, un quart d'heure, le passage des personnes ou devant les domiciles pour entrer, mais ici, cela ne se fait pas.

Mme BASQUIN,

Nous étions déjà en retard et nous continuons d'être en retard.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

J'avais posé la question il y a à peu près deux ans.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je suis très étonné de votre réponse puisque nous avons travaillé il y a quelques années avec le SDEHG et cela avait été mis en place sur un certain nombre de zonages, notamment du quartier de l'Aigue-marine, avec des « ayoti », des objets connectés qui permettent d'éclairer en fonction de détecteurs de présence. Il y a tout à fait la possibilité de le faire, donc je suis très, très étonné que le SDEHG sur le bassin d'emploi de Toulouse, spécialisé dans l'aéronautique et les systèmes embarqués, ne soit pas capable de faire cela.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Je vous conseille de poser la question à Monsieur SUAUD puisque je lui avais posé la question. Posez-lui la question et peut-être que comme pour Les Bâtiments de France, vous aurez une réponse différente.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Il ne faut pas renverser les rôles, Madame HILLAT, c'est de votre responsabilité, je vous encourage à reposer la question.

Mme CORTIJO, Maire

Ce serait très bien, mais vous savez qu'actuellement, Monsieur COSTES, nous rencontrons des difficultés avec la faune et la flore. Lorsque nous laissons allumé, on nous dit que les chauves-souris ne peuvent plus nicher. Je ne sais pas si cela est particulier à Pibrac puisque vous me dites que cela existe en Normandie et peut-être même à Toulouse. Aujourd'hui, à chaque fois que nous souhaitons faire quelque chose en tant qu'éclairages ou travaux, nous avons systématiquement des recours parce que nous dérangeons la salamandre, la grenouille rieuse ou les chauves-souris, je vous en passe et des meilleures. Effectivement, nous demanderons au SDEHG de bien vouloir nous donner une réponse en ce sens. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC06 « SDEHG » Extension de l'éclairage public au niveau de la piste cyclable à proximité de Carrefour Market approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

7. SDEHG - Extension de l'éclairage public chemin Saint-Roch et déplacement éclairage public Avenue du Balardou suite au REV10

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Cette délibération est réalisée dans le cadre de la création du REV10, le Réseau Express Vélo, qui va relier Brax à Colomiers. Le rond-point de Léguevin est toujours en étude parce qu'il a été découvert la salamandre, une espèce protégée. Nous sommes en train de réfléchir à de nouvelles alternatives avec Toulouse Métropole. Le tracé est figé du rond-point Dunant, le rond-point de la clinique vétérinaire à l'intersection de la route de Légnac, la route de Léguevin, l'avenue du Balardou, le chemin Saint-Roch. Cela va aussi nécessiter le déplacement de 24 mats avenue du Balardou et la création de quatre mâts dans la partie non urbanisée du chemin Saint-Roch qui va relier la voie verte.

Là aussi, ce sont toujours des mâts équipés d'une technologie LED d'environ 20 watts munis d'une horloge astronomique qui coupera l'éclairage de 23 heures à 6 heures du matin pour un total de 97 317 euros avec un reste à charge de la Commune de 43 660 euros. Je vous demande également d'approuver ce projet.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

S'agissant du REV, comme vous l'avez justement rappelé, c'est un cheminement cyclable qui va s'opérer depuis Brax jusqu'à Pibrac et qui continuera. Avant de délibérer sur ces modifications éventuelles d'éclairage, je pense qu'il convient de regarder le phasage des travaux qui coûtent extrêmement cher et qui vont démarrer d'un côté. Avant de s'engager à des modifications de quelque nature que ce soit, il conviendrait quand même de regarder et de prendre les choses par le bon bout. Il faut bien que le REV commence quelque part, mais s'il ne commence pas à Brax, il n'a pas beaucoup de chance d'aller jusqu'à Pibrac. Les dernières informations qui semblent se dessiner sont que la Métropole, comme partout, étant soumise à des restrictions, le phasage de la réalisation du REV pourrait être repoussé. Je vous encourage une fois encore à regarder le phasage de la réalisation des travaux pour vous assurer que ce soit d'actualité et qu'on ne prenne pas une décision de déplacer des candélabres qui n'auraient aucune justification puisque le REV serait repoussé pour différentes raisons. Vous en avez mentionné une sur des difficultés liées à des recours sur des problématiques de biodiversité. D'autres problématiques se posent, ce sont des travaux extrêmement longs et je pense qu'il serait intéressant pour la collectivité d'avoir une vision complète sur le calendrier de réalisation de ce tracé. Il ne s'agit pas d'une opposition de fait, mais de s'assurer que cela peut être fait et que cela rentre dans un calendrier de réalisation agréé par tous.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

J'en prends note.

Mme CORTIJO, Maire

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? (1 abstention de Monsieur COSTES) Qui est contre ? Je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC07 « SDEHG » -Extension de l'éclairage public chemin Saint-Roch et déplacement éclairage public Avenue du Balardou suite au REV 10 approuvée à l'unanimité avec 28 voix pour et 1 abstention de M. COSTES

8. DIVERS - Don par l'association « Clins d'œil » de trois tricycles à la Commune de Pibrac

Mme CORTIJO, Maire

Par courrier du 1^{er} février 2025, les membres de l'association « Clins d'œil » ont fait un don de trois tricycles, une pompe à vélo, quatre casques vélos et trois gilets de sécurité jaunes à la Commune. Il s'agit d'équipements spécialement adaptés pour nos aînés.

La loi dispose que le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune. C'est pourquoi je vous présente ce projet de délibération. En acceptant ce don, ces tricycles pourraient être mis à la disposition des résidents de l'EHPAD de l'Orée de Bouconne suivant une convention que nous verrons après. Cette mise à disposition est proposée par la Commune. Je vous demande de bien vouloir accepter ce don. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Toujours dans la rubrique simplification, je m'interroge vraiment sur l'opportunité d'une telle délibération puisque si c'est pour que la Commune le cède à l'Orée de Bouconne, n'eût-il pas fallu recommander à l'association qu'ils le fassent directement ? Vous avez peut-être une réponse et vous allez peut-être m'éclairer, mais pour éviter toute formalité administrative inutile, il eût été intéressant que l'association en question prenne attache avec les bénéficiaires desdits tricycles pour s'en charger directement plutôt que cela passe par un intermédiaire que joue la Commune actuellement.

Mme CORTIJO, Maire

J'ai la réponse ! Les tricycles ont été achetés par cette association suite à un appel à projet auquel ils ont répondu. Avec cette somme, ils ont pu acheter trois tricycles à assistance électrique pour l'EHPAD pour commencer, mais il avait été convenu avec l'association qu'elle ferait un don à la Commune parce qu'elle ne souhaitait pas que ces tricycles restent essentiellement propriété de l'EHPAD. Cette association souhaite que si demain, vous en aviez besoin pour une association ou pour la journée vélo, que cela puisse pouvoir se faire. Il n'y avait donc que cette solution, que l'association nous en fasse don et qu'après, nous mettions une convention entre la collectivité et l'EHPAD. Je le mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC08 « DIVERS » Don par l'association « Clins d'œil » de trois tricycles à la Commune de Pibrac approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

9. DOMAINE - Convention de mise à disposition de tricycles auprès de l'EHPAD de l'Orée de Bouconne

Mme CORTIJO, Maire

Les points importants de la convention portent notamment sur le prêt et l'entretien par l'EHPAD. Si vous avez d'autres questions, je suis prête à y répondre. Tout va bien, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie pour eux.

Délibération n° 202503DEAC09 « DOMAINE » Convention de mise à disposition de tricycles auprès de l'EHPAD de l'Orée de Bouconne approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

10. DOMAINE - Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Pibrac pour l'exploitation d'une guinguette mobile aux Tambourettes

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

C'est exactement la même délibération que nous avons passée l'année dernière pour la mise en place d'une guinguette sur l'aire des Tambourettes. C'était une convention qui était renouvelable un an, mais M. DARROZE n'a pas souhaité renouveler cette année pour des raisons qui lui sont propres et que je ne vais pas détailler ici. Nous avons fait quelques petits changements sur cette convention puisqu'après avoir discuté avec lui, nous avons ouvert un peu plus d'horaires pour une fermeture à 22 heures au lieu de 21 heures puisque pendant la période estivale, il est bien de pouvoir y rester un petit peu plus longtemps. Nous avons élargi les horaires avec quatre jours d'ouverture sur la semaine (mercredi, jeudi, vendredi et samedi) et éventuellement d'autres, c'est à lui de voir son planning, et une ouverture aussi éventuelle en novembre et décembre selon la météo, s'il le souhaite.

Mme CORTIJO, Maire
Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Je n'ai pas tout compris dans vos explications parce que vous dites que celui qui avait la concession n'a pas voulu renouveler.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
C'était une convention sur un an.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Mais le « il » dont vous parlez, c'est la future personne ?

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Non, la future personne n'est pas choisie puisqu'aujourd'hui, il y a un appel à candidature.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
D'accord, donc vous avez réentendu la convention en fonction de quelqu'un qui, finalement, ne va pas le reprendre.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Oui, en fonction de ses retours par rapport à son expérience.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
D'accord. J'entends que vous ne voulez pas partager les raisons de sa non-représentation, mais j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas forcément beaucoup de personnes qui souhaitaient reprendre cette guinguette. En tout cas, cela ne se bouscule pas dans les appels à candidature. Le fait de ne pas dire pourquoi ne peut-il pas aussi limiter des personnes ? On peut se dire que c'est lié aux problèmes d'insécurité et au fait que la roulette ait été vandalisée à plusieurs reprises.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Non, cela n'a aucun lien avec le vandalisme. Il a eu lieu et il a été malheureusement touché. Cela n'a rien à voir avec le fait que l'endroit ne lui plaisait pas puisqu'il était très content. Ce sont d'autres histoires.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
L'explication n'est pas pour moi, mais pour les Pibracais et pour les personnes qui voudraient déposer un dossier.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Ce n'est pas du tout par rapport à l'endroit, par rapport à l'envie de le faire, mais par rapport à sa vie personnelle qui fait qu'aujourd'hui, il ne reprendra pas ce genre d'activité.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Il faut donc appeler à candidature.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Oui, c'est le but de la délibération. L'année dernière, nous avons eu deux candidatures.

Mme CORTIJO, Maire
Le jury de sélection aura lieu le 17 avril. Le début d'occupation souhaitée est début mai.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Courant mai ou début mai si c'était possible.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal
J'avais discuté avec la personne qui tenait la guinguette. Il m'avait dit qu'il avait demandé à pouvoir utiliser l'abri qui est à côté quand il y a du mauvais temps et que cela n'a pas été possible.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Non, il est exclu au niveau de la convention.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Ne peut-il pas être mis à disposition ?

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Nous l'avons enlevé de la convention puisque ce sont des bâtiments publics et nous ne mettons à disposition qu'un emplacement, pas de bâtiments.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC10 « DOMAINE » Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Pibrac pour l'exploitation d'une guinguette mobile aux Tambourettes approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

11. DOMAINE - Avenant au contrat de concession de service simple pour la fourniture, installation, entretien, exploitation et assurance de mobiliers urbains sur le domaine public de la Ville de Pibrac ayant pour objet la substitution partielle de cocontractant public

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
D'après des dispositions de l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, la mise en place d'un abribus, impasse de la gare, provoque la modification des intervenants dans le contrat qui lie la Ville de Pibrac à l'opérateur MEP Conseil qui gère le parc d'installation de mobilier urbain sur la Commune :

- dix emplacements avec double affichage avec un côté de publicité privée et un côté d'information communale ;
- cinq emplacements d'affichage libre ;
- cet abribus.

La disposition légale que je viens de citer demande à ce que ce soient les EPCI, donc chez nous, Toulouse Métropole, qui deviennent le gestionnaire de plein droit des abribus comme il le fait sur la Ville de Toulouse et maintenant sur l'ensemble de la Métropole. Le contrat est donc modifié de la façon suivante avec trois intervenants : l'opérateur MEP Conseil, la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole.

Toulouse Métropole n'intervient que pour la gestion du fameux abribus, 10 impasse de la gare, sachant que la Ville de Pibrac conserve la main sur l'existant des dix panneaux double face et des cinq panneaux d'affichage libre. Avez-vous des questions relatives à ce contrat ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Pas sur le contrat en lui-même. N'y a-t-il pas un autre abribus rue Principale qui appartient au Département ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Nous parlons des publicités gérées par MEP Conseil.

Mme CORTIJO, Maire
Le Département n'a plus rien.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Là, c'est la Métropole, mais celui-là était dans notre contrat. Il faut le sortir pour le restituer à la Métropole en vertu des dispositions légales.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal
J'ai une question un peu dans le même sens. Il me semble qu'il y a parfois des publicités du Département sur les panneaux d'affichage. Est-ce sur la partie privée ou communale ? La partie communale peut-elle inclure des communications par le Département ou est-ce fait sur la partie privée ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Celui de la rue principale comporte sans arrêt des affiches liées aux informations du Département. Maintenant, si cela rebascule dans la Métropole, nous n'aurons plus cela. Tous les abribus deviennent métropolitains.

Mme CORTIJO, Maire
C'est à vérifier, mais c'est normalement comme cela.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Pour l'instant, c'est une question de date. Même si la rétrocession se fait à la Métropole, les campagnes engagées continuent et se terminent.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Juste une précision, je ne pose pas la question pour contester les campagnes d'information du Département.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il des questions ? (Non) Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202503DEAC11 « DOMAINE » Avenant au contrat de concession de service simple pour la fourniture, installation, entretien, exploitation et assurance de mobiliers urbains sur le domaine public de la ville de Pibrac ayant pour objet la substitution partielle de cocontractant public approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

12. MDC-CENTRE SOCIAL - Adhésion de la Maison des Citoyens à la Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de France (FCSF) ainsi qu'à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO)

Mme CORTIJO, Maire
La Fédération des Centres Sociaux regroupe plus de 60 fédérations et unions locales, dont la FIGO. Cela permet surtout de représenter les équipes du secteur auprès des pouvoirs publics. La FIGO nous accompagne ainsi que les professionnels et les bénévoles dans leurs actions vers les habitants. L'adhésion à la FIGO permettra à la Maison des citoyens, et plus particulièrement au Centre social, d'avoir un accès à un réseau de professionnels et de structures de l'animation de la vie locale et sociale, d'avoir accès à des formations à des tarifs préférentiels et un accompagnement à SENACS, l'outil d'information qui permet de mettre toutes les actions et les projets en œuvre dans les centres sociaux.

La FIGO va également permettre de nous mettre à disposition des volontaires pour le service civique. Cela nous paraissait important.

Cette adhésion est payante :

- la première année, la cotisation s'élèvera à 864 euros ;
- la deuxième année, la cotisation comprend un forfait de 400 euros d'adhésion ;
- la troisième année, le forfait d'adhésion est de 400 euros + une cotisation à la fédération s'élevant à 0,37 % des charges de la structure.

Nous pouvons faire cette convention annuellement avec tacite reconduction. Nous en avons parlé en commission permanente, nous nous engageons à faire un bilan en fin d'année et à le proposer à tout le monde. Avez-vous des questions relatives à cette adhésion ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal
Je pense que le fait de faire un bilan est légitime parce que nous allons le voir au niveau du ROB, il faut essayer de minimiser au maximum la dépense publique. Faire un bilan permettra d'objectiver l'intérêt d'une telle adhésion. Si toutefois nous ne bénéficions pas des services que vous avez mentionnés, il faudra naturellement sortir de cette structure l'année suivante.

Mme CORTIJO, Maire
Nous sommes d'accord. C'est pour cela qu'un bilan sera fait, mais il est également nécessaire pour établir le contrat projet du Centre social. C'est intéressant puisque, vous le savez, nous avons de fortes dotations de la CAF, donc il est également essentiel de lui présenter tous ces bilans de fin d'année. Avez-vous d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC12 « MDC-CENTRE SOCIAL » Adhésion de la Maison des Citoyens à la Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de France (FCSF) ainsi qu'à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO) approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

13. MDC-CENTRE SOCIAL - Convention de partenariat entre l'Association Cocagne Alimen'Terre et le centre social Maison des Citoyens de Pibrac Convention

Mme CORTIJO, Maire

Cette association va nous permettre d'organiser essentiellement des ateliers cuisine parents/enfants qui seront plus axés sur le développement durable et les enjeux environnementaux. Nous avons voulu que les enfants et parents aient un moment de partage et d'apprentissage, c'est essentiel, mais nous avons voulu également nous engager dans un renouvellement du contrat projet et il était essentiel aussi de recueillir des attentes, des besoins et avec cette association, nous pourrions éventuellement nous tourner vers un atelier cuisine de rue. Sans cette association, nous n'aurions pas pu le faire. Cet atelier cuisine de rue va nous permettre, autour de la préparation d'un repas, de recueillir des discussions différentes sur le bien-être ou des choses sur la vie à Pibrac, donc de recueillir tout un tas d'informations. Cela nous a semblé opportun pour le contrat projet du Centre social parce que ce contrat projet du Centre social nous oblige également d'avoir cette partie famille, parents/enfants et famille. C'était l'opportunité d'être accompagnés par cette association. Avez-vous des questions relatives à ce point ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Les personnes qui vont participer à ces ateliers devront-elles adhérer à l'association elle-même ou pas ?

Mme CORTIJO, Maire

Non.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je me pose la question parce que nous avons des contrats avec des associations, les participants vont à la Maison des citoyens, mais en principe, le but d'une association est plutôt de faire participer les personnes elles-mêmes à la gestion de l'association. J'ai l'impression qu'on a un peu une structure en cascade administrative.

Mme CORTIJO, Maire

Pour revenir au coût, l'association est déjà financée pour partie par une subvention directe de Toulouse Métropole à Cocagne Alimen'Terre. Le reste à charge d'un montant de 900 euros TTC est financé par la Commune, mais les animations seront gratuites pour les participants. Ai-je répondu à votre question ?

M. ROUX, Conseiller Municipal

Oui.

Mme CORTIJO, Maire

Quelle est l'autre partie ?

M. ROUX, Conseiller Municipal

Des personnes sont-elles adhérentes à ces associations ? Je ne voudrais pas que nous ayons des contrats avec des associations où il y a trois ou quatre personnes dans un comité directeur de l'association et qui ne prend pas en compte des adhérents en chair et en os. C'est un peu la crainte que j'aie de manière générale sur les associations avec qui nous contractualisons et qui, au bout d'un an ou deux, s'aperçoivent qu'elles ne peuvent pas continuer l'activité à Pibrac et nous devons changer.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, je vois où vous voulez en venir, tout à fait. S'agissant de la fréquence, deux ou trois ateliers auront lieu entre mars et juin. Les ateliers durent à peu près 2 h à 2 h 30. Le nombre de participants est restreint à 12 personnes. Avez-vous d'autres questions ? (Non) Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC13 « MDC-CENTRE SOCIAL » Convention de partenariat entre l'Association Cocagne Alimen'Terre et le centre social Maison des Citoyens de Pibrac Convention approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

14. AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de l'adhésion à la charte nationale qualité AGORES

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

Suite à la remarque de Monsieur KLYSZ, je propose que cette charte soit rajoutée à la délibération.

Mme CORTIJO, Maire

La durée est d'un an.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

Voilà, c'est spolié ! La Ville de Pibrac fait de l'alimentation durable l'un de ses axes prioritaires et souhaite poursuivre tous les efforts déjà engagés depuis plusieurs années en termes de qualité et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Notre restauration scolaire s'appuie sur l'expertise du réseau AGORES dont elle est adhérente depuis 2022 et qui est renouvelable tous les ans. L'association AGORES coordonne un réseau de professionnels sur le terrain et fournit à ses adhérents :

- une veille régulière ;
- des ressources en matière de formation ;
- des informations issues de ses participations régulières aux débats professionnels des instances nationales ;
- des rencontres thématiques régulières.

De plus, l'association AGORES valorise les démarches des collectivités qui défendent sur leur territoire une restauration bio, locale et durable. Elle s'appuie sur des critères objectifs et mesurables comme :

- le respect des normes sanitaires ;
- la suppression des plastiques ;
- la gestion maîtrisée ;
- la politique RH des agents ;
- la cuisine « fait maison » ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les trois principes fondamentaux de la charte sont :

- l'utilisation des denrées sélectionnées et cuisinées dans le respect de la qualité et du goût ;
- des restaurants conviviaux, lieux de vie, d'éducation et de citoyenneté ;
- une maîtrise de la gestion du service en adéquation avec les objectifs.

Depuis novembre 2023, la restauration scolaire a aussi obtenu le label Ecocert niveau 1 qui a été renouvelé cette année et qui valorise la démarche de fabrication et de distribution de repas de qualité dans l'esprit de la charte AGORES.

Le renouvellement de cette charte est aussi l'occasion pour moi de revenir sur certains chiffres de la restauration scolaire et surtout remercier tous les agents qui y travaillent et qui fournissent un repas de qualité à tous nos élèves pibracais. Madame la DGS leur fera passer le message.

Dans nos cantines, en 2024, nous avons servi 53 % de produits durables et de qualité, dont 31 % de bio, là où la loi EGALIM impose 50 % de durable et 20 % de bio.

La mise en œuvre d'un menu végétarien par semaine date de depuis plusieurs années.

La mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire comprend les actions suivantes :

- un menu adapté aux convives, en partie grâce aux commissions de restauration qui permettent d'entendre les remarques des enfants et d'ajuster le menu lorsque c'est possible ;
- la mise en place de portions petits et grands mangeurs permettant ainsi d'adapter les quantités aux goûts et à l'appétit des enfants de façon individuelle. Par exemple, les fruits leur sont proposés en quart ou en moitié, mais ils peuvent aussi le prendre en entier ;
- la récupération de l'eau dans les carafes non servie dans les arrosoirs pour aller arroser les plantes dans les jardins ;
- le tri des déchets par l'enfant avec une sensibilisation de la part des animateurs. La moyenne des pesées des déchets en 2024 est de 45 grammes par plateau contre 69 grammes en 2015, là où la moyenne nationale est à 120 grammes.

Nos petits élèves pibracais mangent donc bien dans nos cantines et avec le renouvellement de cette charte, nous souhaitons que cela continue.

Mme CORTIJO, Maire

Merci Fanny. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci d'avoir rappelé ces chiffres.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire

Avec plaisir, Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je ne les ai pas en tête, mais le chiffre sur le bio dans le pourcentage des repas servis m'étonne puisque si mes souvenirs sont bons, nous étions déjà largement au-delà de 31 %, mais c'est à vérifier parce que je ne suis pas sûr de ce chiffre.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Moi, j'en suis sûre !

M. COSTES, Conseiller Municipal
Mais je pense que nous étions au-delà avant 2020.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Non.

M. COSTES, Conseiller Municipal
C'était quelque chose que nous avons initié pour augmenter très significativement le taux de bio dans les cantines. Après, il faut regarder ce que l'on compte et comparer ce qui est comparable, mais je vous encourage à regarder le chiffre, vous l'avez sans doute, c'est quelque chose qu'il faudrait vérifier. Cela peut s'expliquer par des changements de référentiel, mais en tout cas, nous nous inscrivons complètement dans la continuation du recours à des produits locaux et bio. Ce que vous venez d'exprimer est très bien.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Merci pour vos encouragements !

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC14 « AFFAIRES SCOLAIRES » Renouvellement de l'adhésion à la charte nationale qualité AGORES approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

15. DOMAINE - Convention de partenariat avec l'Association Régionale de Prévention et d'Aide face aux Dépendances et aux Exclusions - ARPADE

Mme CORTIJO, Maire
Nous avons souhaité accompagner les 12-25 ans face aux dépendances et aux exclusions en favorisant l'accueil, l'écoute, l'accompagnement des jeunes, des parents et des familles. Nous avons fait une demande à l'équipe d'intervenants d'ARPADE qui est composée d'éducateurs spécialisés et d'une psy en concertation avec notre service jeunesse et les acteurs jeunesse de notre territoire (CLAS, MJC).

Il a été convenu de travailler sur trois axes d'intervention :

- la mise en place d'une permanence d'accueil qui s'appellera Point écoute qui se déroulera à la Maison des citoyens. Ce sera une rencontre avec les jeunes, mais aussi avec les parents et les professionnels du territoire puisque des professionnels du territoire seront toujours présents à ces rencontres ;
- la mise en place d'actions territorialisées sur des thématiques relatives à tout ce qui préoccupe les jeunes et/ou leurs parents. Ces actions seront toujours co-construites avec les partenaires socio-éducatifs du territoire ;
- cette association ARPADE nous a aussi permis d'aller faire des interventions au domicile des jeunes lorsque la situation le demande avec, comme nous en avons parlé en commission permanente, des obligations légales mentionnées dans la convention.

Cette permanence sera gratuite pour les usagers et la collectivité. Le premier rendez-vous sera après la signature de cette convention, donc après le Conseil municipal, le jeudi à la Maison des citoyens. Ce sera le jeudi, car le jeudi soir, il y a le CLAS (Comité local d'aide à la scolarité). Il y a également dans nos murs, la MJC et les agents de la collectivité. Cette mission nous semble intéressante pour les addictions et tout ce que l'on peut voir également sur notre territoire. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions sur cette convention.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Juste une remarque, je pense que dans les locaux, en particulier s'il y a une salle d'attente, il faut des mesures de discrétion.

Mme CORTIJO, Maire
Bien sûr !

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je pense que beaucoup de personnes peuvent être intéressées, mais parfois, on préfère aller dans une autre commune ou dans une autre structure par souci de discrétion personnelle. Il faut mettre l'accent sur cet aspect.

Mme CORTIJO, Maire

Nous sommes complètement dans cette démarche puisque les points ne se feront pas au rez-de-chaussée, mais dans des bureaux à l'étage. Les salles d'attente sont vraiment séparées, un peu comme à la Maison des proximités où il peut y avoir une attente en bas, une attente dans le couloir de gauche ou de droite. Je fais confiance à l'association ARPADE. Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC15 « DOMAINE » Convention de partenariat avec l'Association Régionale de Prévention et d'Aide face aux Dépendances et aux Exclusions - ARPADE approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

16. RESSOURCES HUMAINES - Mise en place de l'Allocation aux parents d'enfants Handicapés (APEH)

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Cette allocation n'est pas une obligation, mais une volonté de la Commune de la mettre en place. L'agent qui le souhaite doit en faire la demande. Le montant mensuel de cette allocation est de 183 euros jusqu'aux 20 ans de l'enfant. Cette délibération a reçu un avis favorable du CST du 29 janvier 2025.

Mme CORTIJO, Maire

Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Juste par souci de clarté, on parle bien de dispositif pour les agents de la Commune.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Oui, pour les agents de la Commune qui doivent en faire la demande s'ils souhaitent en bénéficier.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Dans cette continuité de prise de parole, je pense qu'il faudrait modifier le titre par « Mise en place de l'Allocation aux parents d'enfants handicapés pour les personnels communaux ».

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Au-dessus, il est marqué « personnel ».

Mme CORTIJO, Maire

Il est marqué : « ... du Code général de la fonction publique ont généralisé le droit à l'action sociale pour les agents territoriaux ».

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

C'est dans la délibération.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202503DEAC16 « RESSOURCES HUMAINES » Mise en place de l'Allocation aux parents d'enfants Handicapés (APEH) approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

17. RESSOURCES HUMAINES - Modification du règlement intérieur du personnel communal – Ajout de la Charte informatique

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit d'ajouter au règlement intérieur du personnel communal une charte informatique qui traite de l'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques. Elle a été travaillée avec le délégué de la protection des

données de la collectivité et le prestataire informatique qui intervient sur la collectivité. Cette modification du règlement intérieur et sa charte ont été soumises à l'avis du CST dans sa séance du 29 janvier 2025.

Mme CORTIJO, Maire
Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une petite question parce que je vous avoue que je n'ai pas entièrement lu la charte. Parle-t-on de l'intelligence artificielle et de son utilisation ? Quitte à faire une charte et des modifications, et dans la mesure où on limite l'accès, y a-t-il une position de la Commune envers ses agents pour une utilisation restreinte ou pas de l'intelligence artificielle qui aujourd'hui envahit Google et est présente un peu partout ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Pour l'instant, nous n'avons pas traité de l'intelligence artificielle dans la charte, mais nous pouvons réétudier la question.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je suggère de s'y pencher parce que c'est quand même le sujet d'actualité et cela va bien plus vite et dans les usages aussi des uns et des autres. Quitte à refaire une charte, autant intégrer ces éléments dès à présent.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Madame BASQUIN. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ma question est liée d'une part à l'intelligence artificielle, mais également à la cybersécurité et à la responsabilité des agents qui pourraient aller sur certains sites et qui mettraient la collectivité en danger. Cela m'amène à une deuxième remarque, et c'est une recommandation que je fais et vous pourrez peut-être sans doute, Madame le Maire, revenir vers nous ultérieurement, quelle est la capacité de résilience de la collectivité face à des cyberattaques qui sont nombreuses aujourd'hui non seulement dans des villes, mais aussi des collectivités ? On le voit dans des hôpitaux, etc. J'attire l'attention sur la vulnérabilité des collectivités. Si vous avez le retour d'un stress test qui pourrait être effectué et qui montrerait comment la Commune peut être préparée à ce type d'attaque, ce serait parfait. J'ai donc deux questions, l'une qui est plus liée à l'utilisation « malveillante » des agents qui pourraient naviguer sur des sites qui présenteraient des risques et deuxièmement, ces risques étant avérés, comment la Commune gère sa résilience face à ce type de cyberattaque ?

Mme CORTIJO, Maire

Je vous remercie, Monsieur COSTES. Madame THERY.

Mme THERY, Directrice générale des services

Effectivement, l'intelligence artificielle est un sujet d'actualité et certaines communes sont dans des groupes de travail pour réfléchir à intégrer la gestion de l'intelligence artificielle dans le fonctionnement des communes et d'autres collectivités publiques. Comme l'a précisé Madame TARQUIS, nous pourrions travailler à une évolution de cette charte informatique, l'important étant déjà d'en avoir une et de la proposer au vote ce soir. Par rapport à tout ce qui est cyberattaque et sensibilisation des équipes, nous avons déjà mené des travaux sur l'identification des différentes possibilités d'attaque avec le gendarme dédié et identifié par le ministère de l'Intérieur. Nous avançons sur les dispositifs à mettre en place. Il y a une sensibilisation des agents également, avec un rappel de façon régulière par mail de ces possibilités d'attaque, et ensuite, nous travaillons à mettre en place à terme des procédures pour pouvoir fonctionner en cas de cyberattaque. Nous sommes accompagnés et j'ai demandé à avoir un soutien également de Toulouse Métropole, puisque nous sommes commune de la Métropole et ils n'en sont encore qu'au début, donc avançons pas à pas.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je comprends que vous allez vous faire accompagner par l'ANSSI ou l'équivalent. Simplement, à titre d'information, ces sujets de cyber-résilience sont traités par des normes. Je vous encourage à regarder dans les collections des normes à la fois françaises et internationales, européennes en particulier, puisque des lignes directrices ont déjà été établies pour permettre aux organismes de faire face, non seulement à ces cyberattaques, mais aussi de pouvoir réagir avec une méthode avérée et éprouvée par un certain nombre de collectivités et d'organismes qui ont déjà subi ces cyberattaques. En aparté, je pourrais vous donner les numéros des normes.

Mme CORTIJO, Maire

Je vous remercie, Monsieur COSTES, pour vos préconisations. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

18. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste emploi permanent référent famille – animateur à la Maison des citoyens

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de la création d'un poste de référent famille animateur en catégorie B pour la Maison des citoyens dans le cadre du Centre social. Si la recherche d'un fonctionnaire est infructueuse, cette délibération prévoit que le poste puisse être occupé par un contractuel. C'est une création pour la Maison des citoyens qui passerait le nombre d'agents à la Maison des citoyens à trois.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je ne sais pas quand poser ma question parce que c'est lié au tableau des effectifs et à la création qui va avec. On constate quand même une augmentation dans le tableau des effectifs ainsi qu'une augmentation du nombre de postes vacants. À la fois, c'est bien de créer, mais si derrière, on les ferme par ailleurs, j'ai fait quelques petits...

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Nous les fermerons, c'est bien sûr prévu. Pour l'instant, certains sont restés ouverts parce qu'il y a des modifications de grade avec des agents qui ont évolué. Des emplois sont encore vacants suite à des changements de situation et nous ferons un nettoyage global une fois que nous aurons recruté tout le monde et stabilisé les effectifs.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

À l'heure actuelle, il y a quand même une augmentation depuis 2022 du nombre d'effectifs de 25 % et un taux de vacance de 23 % alors qu'on était plutôt aux alentours de 12 %. Cela pose quand même question sur le sujet.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Parce qu'il y a eu des changements de grade.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais c'est pourquoi j'ouvre un débat ici qui viendra après.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il est prévu de fermer tous les postes qui sont non occupés suite à des changements de grade ou des départs à la retraite qui font que les postes ne sont pas réouverts après dans les mêmes catégories. Il est prévu de faire un nettoyage une fois que les effectifs seront stabilisés et que les recrutements seront terminés.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'ai une question complémentaire, toujours dans le souci de l'intérêt général. Vous pourrez sans doute nous communiquer les chiffres ultérieurement, est-il possible de faire le ratio de l'ensemble du coût de l'animation de cette structure par rapport aux personnes qui participent et qui fréquentent cette structure ? Ceci de manière à avoir un rapport entre utilisateurs et actions d'encadrement.

Mme CORTIJO, Maire

Au niveau coût ?

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est-à-dire qu'un certain nombre de personnes viennent à la Maison des citoyens.

Mme CORTIJO, Maire

Elles ne payent pas de cotisation.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Mais vous allez diligenter une animation pour un nombre restreint de personnes. C'est ouvert à toute la population, mais le nombre de fréquentations est ce qu'il est. Je voudrais simplement que l'on regarde le coût de fonctionnement de cette structure par rapport aux personnes qui la fréquentent.

Mme CORTIJO, Maire

Vous le verrez au niveau du budget et au cours du ROB, nous allons en parler, j'imagine. Nous n'avons pas tout en détail, mais après, c'est notre choix de faire du social. C'est l'objectif d'un centre social.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce n'est pas une critique, mais un élément factuel.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Juste une remarque un peu dans la même logique. Je vous avais posé une question par rapport à la navette qui permet d'aller chercher des personnes pour aller au marché et vous m'aviez fait une très longue réponse très intéressante sur le fait qu'il faut justement faire des arbitrages entre le nombre de personnes concernées, le besoin réel des populations qui peuvent y accéder et les coûts. C'est un peu la même logique.

Mme CORTIJO, Maire

La même philosophie, tout à fait. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC18 « RESSOURCES HUMAINES » Création de poste emploi permanent référent famille – animateur à la Maison des citoyens approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

19. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste permanent instructeur urbanisme

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de la création d'un poste d'instructeur urbanisme en catégorie B. Même chose que pour la délibération précédente, si la recherche d'un fonctionnaire est infructueuse, nous ouvrons la possibilité d'ouvrir le poste à un agent contractuel. C'est encore une création parce que nous ouvrons en catégorie B alors que la personne qui est sur le départ était en catégorie C. Cela revient à ce que nous disions tout à l'heure par rapport au tableau des effectifs.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Toujours dans la recherche de la minimisation des dépenses, je suppose que vous avez regardé deux éléments. Vous le savez, Madame le Maire, puisque c'était le cas sous votre mandature précédente, Pibrac en particulier, instruisait les dossiers d'urbanisme en partenariat avec Brax. À l'époque, nous avions une convention entre Brax et Pibrac pour instruire ces dossiers d'urbanisme et avoir une assise de traitement de dossiers qui était plus large et qui permettait, sur une commune comme Pibrac, de maintenir un emploi qualifié à temps plein. D'un commun accord avec Brax, Pibrac avait décidé à l'époque de ne pas continuer ce mode de fonctionnement. Je voulais donc porter deux éléments à votre réflexion et sans doute, vous avez la réponse à formuler, sur les choix qui vont être opérés. La première est de se demander s'il n'est pas possible de rediscuter avec Brax pour essayer de minimiser les coûts, c'est-à-dire de faire des instructions partagées avec une structure d'association avec une commune voisine. Le deuxième volet est que nous avons également regardé la possibilité de fermer les instructions à Pibrac et de recourir, comme c'est le cas pour d'autres communes, à l'instruction effectuée par Toulouse Métropole, puisque je rappelle que la compétence n'est pas dévolue in extenso à la Ville, mais elle est à la Métropole qui délègue cette compétence à la Ville et lui permet d'effectuer cette évaluation. Donc voilà, deux cas : association ou pas avec Brax ou d'autres communes avoisinantes et puis, arrêt de ces instructions au profit d'une instruction globalement faite par la Métropole.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Je voudrais apporter l'élément suivant. Jusqu'à présent, nous avons trois personnes à temps plein au service urbanisme. Ces modifications et réorganisations font qu'il n'y aura que deux personnes chargées des sujets d'urbanisme, l'une plutôt orientée vers l'accueil comme aujourd'hui et l'autre chargée des instructions. Je pense que c'est tout à fait adapté au volume d'activité que nous connaissons, mais comme je l'ai déjà dit, il a légèrement baissé. L'activité a baissé. Nous n'avons plus l'activité que nous confiait la commune de Brax, mais c'était à une

époque où deux personnes étaient chargées de l'instruction. Aujourd'hui, il n'y en aura plus qu'une et je pense que c'est assez adapté à l'activité que nous connaissons et que nous allons connaître dans les années à venir où il y aura une certaine stabilité.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Juste pour préciser, on parle de création puisque l'on passe d'une catégorie C à une catégorie B, mais en fait, il y a un départ d'une catégorie A et d'une catégorie C et on crée une catégorie B pour remplacer ces deux personnes.

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons effectivement une convention avec Brax, mais aujourd'hui, Brax traite directement avec Toulouse Métropole. Compte tenu de la conjoncture actuelle, Toulouse Métropole ne veut plus d'autres communes, ne l'a pas souhaité et revoit tout à la baisse. Je crains que nous ne puissions pas non plus adhérer. Nous verrons comment cela fonctionne à la fin de ce mandat, mais avec Honoré et le service urbanisme, nous les avons mis dans cette interrogation et franchement, l'activité d'aujourd'hui ne nécessite pas trois personnes. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC19 « RESSOURCES HUMAINES » Création de poste permanent instructeur urbanisme approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

20. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste permanent adjoint technique

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de la création d'un emploi de catégorie C d'adjoint technique pour les services techniques. Il s'agit d'un agent polyvalent auprès des espaces verts. Même chose que précédemment, c'est aussi ouvert aux contractuels. On parle encore une fois de création parce que ce n'est pas le même grade que la personne qui est partie en retraite que nous souhaitons remplacer.

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC20 « RESSOURCES HUMAINES » Création de poste permanent adjoint technique approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

21. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Suite à la création de ces trois emplois, nous avons déjà évoqué ces modifications suite à votre question, Madame BASQUIN, et pourquoi il y a des variations. Avez-vous d'autres questions ? (Non)

Mme CORTIJO, Maire

Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC21 « RESSOURCES HUMAINES » Modification du tableau des effectifs approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

22. FINANCES - Don de 1 000 euros pour Mayotte

Mme CORTIJO, Maire

Lors de mes vœux, j'avais exprimé le souhait de faire un geste de solidarité pour la population de Mayotte. Nous devons attendre ce Conseil municipal et je vous demande de bien vouloir accepter de verser 1 000 euros à Mayotte, suite au cyclone tropical Chido qui a dévasté l'île en décembre 2024. Nous allons verser 1 000 euros à la protection civile. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vais redire ce que j'ai dit en commission permanente. Ce n'est pas contre le fait de donner quelque chose à la population de Mayotte dévastée avec laquelle on souligne une certaine forme d'accompagnement et de soutien, mais la nécessité d'être équitable par rapport à l'ensemble des tempêtes et des désastres qui peuvent s'opérer dans le monde, en France en particulier. Là, on sort de la tempête Garance à La Réunion avec quatre morts, si je

ne m'abuse, et un espace assez sinistré. On a eu à nouveau des épisodes climatiques extrêmement fâcheux dans différentes régions de France. Il relève de l'État de faire cet accompagnement et derrière, de solliciter ou de mobiliser l'ensemble des moyens pour venir en aide aux populations.

Deuxième élément que je voulais souligner, nous allons le voir dans le débat d'orientation budgétaire, si nous étions une commune prolixe et extrêmement large en termes de finances, nous aurions même pu faire un peu plus, mais là, nous sommes dans une situation budgétaire assez difficile. Je m'interroge sur l'opportunité de le faire. C'est ce que j'ai dit en commission permanente et que je redis à nouveau ce soir.

Mme CORTIJO, Maire
Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Cette fois-ci, c'est moi qui rebondis. Vous avez dit que nous versions à la protection civile ?

Mme CORTIJO, Maire
Oui.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Et en ce sens-là, est-on obligés de dire que c'est pour Mayotte ou peut-on faire un don à la protection civile qui irait de fait à d'autres catastrophes ?

Mme CORTIJO, Maire
Là, en l'occurrence, c'est effectivement la protection civile pour Mayotte, mais pour l'île de La Réunion, nous n'avons pas encore reçu de directive dans ce sens, s'il fallait de l'aide financière. Effectivement, on peut se poser la question de faire un don beaucoup plus générique. C'est fort possible.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Là, on parle de finances, mais il est vrai qu'au début de la guerre en Ukraine, les Pibracais se sont montrés très généreux. Via des instances qui sont reconnues pour ne pas que cela parte n'importe comment, n'y a-t-il pas un appel à la population à faire pour du matériel ou quelque chose d'autre que de l'argent et d'extrême urgence aussi pour ces Français en difficulté ?

Mme CORTIJO, Maire
Nous avons des habitants ukrainiens. Ils savent venir nous demander et ils savent qu'ils peuvent venir nous voir s'il y avait des besoins très particuliers. Aujourd'hui, ils ne sont pas revenus vers nous, mais effectivement, on peut les revoir.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
(propos hors micro) ce que l'on peut faire aujourd'hui, globalement, chacun à notre niveau. Cela s'était bien organisé pour l'Ukraine.
Mme CORTIJO, Maire
Je crois qu'il y avait quand même eu des problèmes d'acheminement.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
C'est pourquoi il faut une association, par exemple Médecins sans frontières.

Mme CORTIJO, Maire
Il faut que ce soit porté par une association.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Il faut que ce se soit porté pour que cela aille au bon endroit.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur COSTES ou Monsieur ROUX, vous nous aviez demandé lors de la commission permanente le montant des subventions versées par d'autres collectivités. Il a été donné :

- 300 k€ par la Région ;
- 50 k€ par le Département 31 ;
- 20 k€ par Toulouse ;
- 5 k€ par le SDEHG ;
- 5 k€ par Blagnac ;
- 1 k€ par nous-mêmes.

Je mets aux voix Qui est contre ? Qui s'abstient ? (1 abstention)

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je précise que ce n'est pas une absence de soutien, mais dans la logique d'équité que je viens d'exprimer.

Mme CORTIJO, Maire

C'est noté, merci.

Délibération n° 202503DEAC22 « FINANCES » Don de 1000 euros pour Mayotte approuvée à l'unanimité avec 28 voix pour 1 abstention de M.COSTES

23. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES - Retrait de la délibération n° 202412DEAC108

Mme CORTIJO, Maire

Ce point concerne le retrait de la délibération suite à l'injonction de la Préfecture de la Haute-Garonne.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Souvenez-vous, le 3 décembre, nous avons voté ce qu'on appelle un vœu ou un souhait de la défense de Paul WATSON qui avait été emprisonné pendant cinq mois. Il est aujourd'hui libre. Nous avons fait ce souhait à l'unanimité du Conseil municipal. Cette forme de délibération valant souhait n'a pas été acceptée par notre préfecture qui a fait valoir qu'il ne rentrait pas dans les compétences de notre commune d'émettre un souhait de ce type. Il semblerait que cela dépende exclusivement du ministère des Affaires étrangères et non pas de Pibrac. Le Préfet nous demande de retirer cette délibération. En tous les cas, nous avons émis ce souhait en toute conscience. Je pense que nous devons être fiers de l'avoir fait. Beaucoup de communes l'ont fait. Nous pourrions rentrer dans un débat infini de savoir à quel moment on peut intervenir, mais nous n'avons pas voulu rentrer dans ce débat. Madame le Maire nous propose que, à la demande du préfet, nous retirions cette délibération du 3 décembre 2024.

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202503DEAC23 « AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES » Retrait de la délibération n°202412DEAC108 approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

24. FINANCES - Présentation du rapport d'orientation budgétaire et débat

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Dans le rapport d'orientation budgétaire que je vous ai envoyé, vous avez pu observer que dans la situation dans laquelle se trouvent le budget de l'État, la loi de finances, le vote, les censures, etc., nous avons dû faire dans la précipitation avec les derniers éléments que vous connaissez. Cela explique qu'il y a eu un premier jet, puis un deuxième jet correctif. Je vais simplement vous présenter un certain nombre de diapositives assez rapidement pour venir sur ce qui est d'ailleurs l'objet du débat d'orientation budgétaire, à la fois une information sur notre situation financière, sur nos projets et comment le profil de ces projets se traduit en termes budgétaires.

Le cadre légal

Jusqu'à présent, lorsque nous votons les comptes de la Commune, nous avons l'habitude de voter d'abord le compte de gestion du comptable, puis de voter notre compte administratif. Madame le Maire a souhaité que nous passions à une formule plus moderne, si j'ose dire, qui est le compte financier unique. Il va regrouper le compte administratif et le compte de gestion.

Le contexte économique mondial et européen et local

Situation mondiale et européenne

Vous le connaissez autant que moi. Pour ce qui concerne la France, l'inflation est projetée à 1,8 % et la croissance à 1,2 %. La situation est complexe, difficile. Néanmoins, il y a un assouplissement et nous pouvons espérer une baisse des taux. Je vous ai indiqué que jeudi prochain, normalement, la Banque centrale devrait voter une baisse du taux à 2,5 %.

Situation des collectivités territoriales

La Cour des comptes observe une dégradation des comptes de l'ensemble des collectivités (Département, Région...) avec des dépenses particulièrement dynamiques, que ce soit en fonctionnement et en investissement, et pour ce qui concerne le fonctionnement, notamment la masse salariale et les dépenses sociales. Là, c'est une visée plutôt pour les Départements. En ce qui concerne les recettes, nous avons un duo avec l'augmentation des bases cadastrales, ce qui augmente automatiquement les impôts, mais en même temps, nous avons une baisse des droits de mutation pour des montants importants avec une chute libre de -20 %.

Cette situation se traduit globalement par un déficit global. L'objectif de 2025 est de réduire ce déficit qui avait été anticipé à 3 milliards d'euros à 500 millions d'euros, ce qui me paraît très ambitieux.

Les éléments issus de la loi de finances 2025

Deux critères nous intéressent :

- le déficit public en % du PIB se réduit 6,1 % à 5,4 % pour la dernière loi de finances ;
- la dette publique augmente malgré tout, passant de 112,9 % du PIB à 115,5 % du PIB.

La situation est donc contrainte et difficile. Elle l'est aujourd'hui et le sera vraisemblablement pendant les deux, trois ou quatre prochains exercices.

Quelques mesures importantes pour les collectivités :

- les bases cadastrales sur lesquelles sont calculées les taxes foncières sont revalorisées de 1,7 % pour 2025 ;
- nous avons des contraintes, notamment en termes de ressources humaines, puisque le taux de la CNRACL va passer de 31,65 % à 34,65 %, soit trois points de plus ;
- mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales. Pour l'instant, il semblerait que la Ville de Pibrac ne va pas immédiatement être touchée par cette mesure de lissage. Avec Madame le Maire, nous recevons bientôt Monsieur Claude RAYNAL, nous lui demanderons comment nous situer par rapport à ce projet qui consiste quand même à réduire la régularité des recettes que nous verse l'État ;
- l'enveloppe du fonds vert a été diminuée par deux. Cela va nous intéresser pour les subventions que nous espérons.

Le contexte financier de la Commune

Dépenses de fonctionnement 2019-2024

Je tiens absolument à dire devant ce Conseil municipal que nous avons traversé des crises. Personne ne pourra dire le contraire. Elles ont été importantes, nous les avons subies. Dans ces crises différentes, depuis 2020, nous avons dû augmenter nos dépenses. Si l'on enlève l'inflation de ces dépenses, nous avons en réalité augmenté en moyenne de 0,57 % l'ensemble des dépenses principales, c'est-à-dire celles qui ont un intérêt monétaire. Il ne s'agit pas des opérations d'ordre. Il s'agit des charges générales, des ressources humaines et des dépenses obligatoires (le chapitre 65). Vous voyez les mesures que nous avons dû assumer pour empêcher la dépense de déraper.

Les principales dépenses de fonctionnement ont augmenté de 17,78 % pour une inflation globale de 14,93 %.

Le chapitre 011 se caractérise par une augmentation liée à l'inflation et à des changements comptables.

Le chapitre des ressources humaines (012) est en croissance de 4 %, une fois l'inflation neutralisée, sous l'effet d'un moindre recours aux agents contractuels et aux intervenants extérieurs. Le bilan est relativement stable sur la durée. Nous avons préservé la gestion des activités en régie chaque fois que c'était possible. Notre souhait politique n'était pas d'externaliser.

Cette maîtrise a été faite malgré les bases imposées par l'État, notamment les augmentations de salaire dont nous sommes très satisfaits pour les agents de la Commune. Néanmoins, il faut l'assumer budgétairement.

Le chapitre 65 est en hausse en 2024. Nous pourrions le voir lorsque nous voterons le compte financier unique puisque nous serons dans le détail. Ici, nous sommes dans les masses.

Le montant total des subventions versées aux associations a toujours été maintenu malgré le vent contraire. Nous avons toujours souhaité financer et aider notre tissu associatif. C'est extrêmement important. C'est le cas, évidemment, de celles versées au CCAS et à l'ECP pour le théâtre municipal. Nous en parlerons plus longuement tout à l'heure.

Les participations au SDEHG sont en hausse puisque nous avons mené un certain nombre de programmes avec celui-ci.

Recettes de fonctionnement 2019-2024

Les recettes des impôts progressent, essentiellement en suivant l'évolution des bases cadastrales. Nous avons fait un rattrapage en 2023. Malgré ces augmentations, si nous nous comparons avec des communes de notre strate, nous sommes à 383 euros par habitant contre 574 euros dans la strate qui concerne Pibrac. Nous sommes toujours sur ce socle où il est difficile d'avancer parce qu'il y a cette contrainte d'augmentation des impôts.

Dans le même temps, la DGF versée par l'État était en baisse régulière jusqu'en 2022, puis nous avons eu un regain, mais il est quand même inférieur au niveau de 2020. Nous verrons les chiffres pour 2025 tout à l'heure.

La dotation de solidarité communautaire connaît une dynamique assez favorable puisque sur les cinq années, nous sommes à 30 % d'augmentation. Elle est faible (320 k€), mais elle est en augmentation. Tandis que l'attribution de compensation qui est le fait des compétences est stable sur tout le mandat.

Les droits de mutation sont en légère hausse par rapport à 2023, mais nous n'atteignons toujours pas le niveau de 2019.

Dépenses d'investissement 2019-2024

Depuis 2020, nous avons investi 2 M€ chaque année. De plus, il a fallu faire face à la dette puisque la dette, c'est du capital, c'est de l'investissement (en moyenne 336 k€ chaque année).

Outre la construction de la nouvelle école assumée sur le début de ce mandat avec environ 7 M€ consacrés à la nouvelle école, nous avons également poursuivi nos programmes :

- la ferme maraîchère ;
- les équipements sportifs ;
- achat de deux véhicules électriques. Nous pensons à renouveler le stock avec des moyens d'entretien plus faibles ;
- remplacement du camion de la cantine (46 k€) ;
- plantation d'arbres ;
- achat de foncier ;
- renouvellement du parc informatique.

Chaque année, nous lançons le budget participatif pour 12 k€.

Recettes d'investissement 2019-2024

Nous avons emprunté de manière importante pour réaliser la nouvelle école avec une première tranche de 2,5 M€, puis 800 k€, ce qui a permis de boucler et de mener à bien ce travail de construction.

Les cessions de biens que nous espérions pour 141 k€ n'ont pas eu lieu en 2024.

En 2024, la Commune a reçu des subventions pour des projets aboutis ou en cours : la ferme maraîchère et la nouvelle école. Par ailleurs, nous avons eu des arrêtés attributifs pour 230 k€ pour les différents projets.

Le reversement du fonds de compensation de la TVA représente 53 k€.

Les recettes de taxe d'aménagement sont de 16 k€ en 2024.

Projection du compte financier unique 2024

Section de fonctionnement

Le résultat est positif de 787 k€.

Il est intéressant de savoir où les charges ont été dirigées. Pour 100 euros de dépenses de fonctionnement, la Commune aura notamment consacré :

- 26 euros pour les charges à caractère général ;
- 49 euros pour le volet ressources humaines ;
- 16 euros pour les autres charges ;
- 6 euros pour les dotations aux amortissements.

Le résultat de 787 k€ ne représente pas un bénéfice, mais un solde positif, car en 2024, nous avons compressé toute notre masse de dépenses pour pouvoir dégager des résultats et penser à l'avenir.

Section d'investissement

Le résultat est négatif de 325 k€.

Sur un investissement de 1,5 M€, nous avons obtenu un certain nombre de recettes pour 1 180 000 euros. Nous devons ajouter à cela des restes à réaliser. Le résultat de clôture à prévoir avec les restes à réaliser sera donc de 410 k€.

Prévision d'affectation du résultat

Comment utiliser ces 787 k€ dégagés en 2024 ?

En réingurgitant 410 k€ sur notre section d'investissement.

La différence, c'est pour notre charge générale, donc nous remettons 377 k€ sur la section de fonctionnement.

Orientations budgétaires 2025

Je l'ai dit, vous le savez tous, nous sommes dans un contexte contraint et nous souhaitons néanmoins poursuivre une politique responsable et ambitieuse autour de trois piliers :

- une ville éco-citoyenne ;
- une ville attractive ;
- une ville solidaire.

Dans ce cadre, la municipalité s'engage dans la préservation de l'offre des services à la population. Ce sera en 2025 prioritairement le soutien à notre théâtre, à notre CCAS et aux crèches associatives. Nous soutiendrons ces services.

Les orientations budgétaires sont les suivantes :

- maîtrise des charges générales avec le soutien de l'ECP ;
- augmentation de la masse salariale au niveau de l'inflation. Toujours pareil, nous allons être très vigilants à toutes les créations et à tous les niveaux, de tout ce que nous pouvons faire au bénéfice de nos agents dans le cadre d'un budget de plus en plus contraint ;
- priorisation des investissements durables ;
- tout cela dans un cadre de stabilité de nos impôts. Je l'ai dit tout à l'heure, la base cadastrale va augmenter de 1,7 %. Nous allons faire notre budget uniquement avec cette base-là. Pas de nouvel impôt pour la fin de ce mandat ;
- sur le plan strictement financier, nous avons à respecter un certain nombre de critères pour la trajectoire financière : CAF brute, CAF nette, capacité de désendettement.

Programmation pluriannuelle 2024-2026

La rétrospective 2019-2024 nous a montré la complexité liée aux différents contextes géopolitiques internationaux et aux décisions de l'État, aux difficultés de monter un programme en perspective et en projection. Cependant, nous devons le faire et nous l'avons fait.

Notre objectif sera donc la maîtrise des dépenses de gestion. Ce que nous avons souhaité à tous les services et les directives que nous avons données avec Madame le Maire, c'est de dire qu'il faut baisser toutes les dépenses de 5 %. Vous imaginez que ce challenge n'est pas simple à tenir parce que nous le savions déjà au départ, tous les marchés ne s'occupent pas de savoir si nous avons envie de maîtriser notre dépense. Nous devons donc faire face à l'augmentation de l'ensemble des marchés. C'est la raison pour laquelle nous visons une stabilité de la dépense.

S'agissant des investissements, nous consoliderons les investissements écoresponsables :

- acquisition de véhicules électriques : nous en avons déjà acquis deux l'année dernière, nous continuerons à en acquérir en 2025 ;
- ombrières photovoltaïques : elles sont toutes maintenant en position de fonctionner ;
- continuation du programme LED ;
- revoir notre école du Bois de la Barthe : ce programme nous a semblé absolument prioritaire. Nous pourrions en parler longuement, mais nous n'avons peut-être pas encore tous les éléments. En tout cas, nous avons la volonté de revoir complètement cet établissement sous l'angle de la rénovation énergétique puisqu'au bilan de l'examen de tous nos bâtiments, c'est le bâtiment qui est le plus énergivore. C'est la plus grande passoire énergétique. Nous voulons faire face à cela, mais pour cela, il fallait revoir l'ensemble de l'école. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait. Nous avons eu ce matin une réunion à ce propos.

Les projets d'investissement devront pouvoir être présentés en fonction des financements nécessaires. Nos collectivités qui nous financent nous ont déjà dit qu'elles nous financeront moins que ce qu'elles nous ont financé.

Le choix qui a été fait est par exemple de reporter le projet de couverture du patinodrome. Il n'est pas évanoui, mais pour l'instant, nous priorisons la question énergétique et l'école du Bois de la Barthe.

Section d'investissement : dépenses

S'agissant de l'investissement, l'ensemble des programmes n'est pas acté, mais nous avons la volonté, par exemple, de remplacer :

- les fauteuils du théâtre (90 k€) ;
- le lave-vaisselle (70 k€).

Tableau page 21

En 2024, la CAF brute s'élevait à 744 k€. Au début, vous vous souvenez des débats, nous nous demandions si nous allions pouvoir réaliser la gestion 2024 dans de bonnes conditions. Nous avons pressé la dépense, ce qui nous a permis de débloquer de la CAF brute.

La capacité de désendettement est le rapport entre notre dette et le montant de la CAF. Pour 2024, il est de 5,9 années, ce qui veut dire que nous rembourserions toute notre dette en six années.

En projection, nous voulons être aux alentours de neuf années. Vous le savez, Monsieur COSTES, nous en avons souvent parlé, il y a des repères. Je ne vous citerais pas des villes, ce serait indiscret, mais neuf années me paraissent être un très, très bon ratio.

En 2025, nous aurions une CAF brute aux alentours de 500 k€, ce qui va évidemment nous permettre de payer toute notre dette, ce qui est la moindre des choses, et de dégager un petit peu de CAF nette pour prévoir l'investissement avec un taux de désendettement de neuf ans. Ce n'est pas mal. En général, les particuliers empruntent sur 15 ou 20 ans. Là, nous pourrions rembourser notre dette sur neuf ans.

En 2026, la CAF brute serait toujours un peu inférieure à 500 k€, mais cela permet également de payer notre dette de l'année 2026, laquelle est avec une capacité de désendettement de huit ans et demi, ce qui est tout à fait présentable.

État de la dette

Le stock de dette va baisser progressivement. En 2026, il se situe entre 3,5 M€ et 3,6 M€.

La dette est remboursée chaque année par paliers. C'est en général 300 à 400 k€ de remboursement de dette chaque année.

Éléments du budget prévisionnel 2025

Section de fonctionnement

L'ensemble s'élèverait à 8,6 M€ qui se ventilerait de la manière suivante pour les dépenses :

- charges générales : 2 119 000 euros, contre 2 104 000 euros l'année dernière, donc nous ne faisons pas de dépenses supplémentaires, nous regardons chaque ligne de dépenses ;
- charges de personnel, elles passeraient de 3 952 000 euros en 2024 à 4 042 000 en 2025 ;
- chapitre 65 : il s'élèverait à 1 534 000 euros. Sur ce chapitre, nous avons à assumer la décision d'aider le théâtre de manière significative pour le fonctionnement, de soutenir le CCAS et d'honorer la question des crèches puisqu'elles sont en difficulté, nous continuerons à aider les crèches et c'est compris sur ce chapitre-là.

Pour les recettes, malheureusement pas de recette miracle, je l'ai évoqué tout à l'heure, nous allons équilibrer à hauteur de huit 8,6 M€ avec une petite marge de manœuvre sur l'imposition du fait de la revalorisation des bases cadastrales à hauteur de 1,7 % et puis, sur l'effet physique également puisqu'il va y avoir de nouveaux habitants ; etc.

Globalement, nous équilibrerions le budget de fonctionnement à hauteur de 8,6 M€.

Section d'investissement

L'ensemble s'élèverait à 1,68 M€ avec des enveloppes classiques puisque vous l'avez vu chaque année, nous avons besoin d'une enveloppe d'environ 300 k€ chaque année pour l'investissement de remplacement.

En 2025, nous projetons de budgétiser la rénovation de l'école du Bois de la Barthe.

D'ici le budget primitif, je pense que nous aurons les éléments probants pour visualiser sur deux, voire trois ans, l'ensemble de l'enveloppe qui serait voté. Nous aurions un équilibre à 1,68 M€ avec la participation du budget

de fonctionnement à hauteur de 278 k€. Tout cela, se ferait sans recours à l'emprunt. Les finances s'équilibrent sans nouvel impôt et sans nouvel emprunt.

Budget de l'Espace Culturel Public (ECP)

Quelques mots sur notre théâtre qui retient notre attention cette année.

Analyse et perspectives

En 2024, le résultat de fonctionnement s'élève à -4 k€. Vous allez me dire que ce n'est rien du tout. En effet, ce n'est rien du tout, mais ce faisant, nous voyons que le théâtre n'est pas complètement, à mon avis, sorti de la période de Covid. Nous avons besoin de le soutenir de manière importante en 2025.

Au niveau des recettes, nous avons une ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté. Ce sont des reports que nous faisons chaque année, ce qui permettait d'équilibrer. Maintenant, nous allons commencer une année 2025, non pas avec un report positif, mais un léger report négatif de 4 €, donc il faut assumer de le financer. Il ne faut pas simplement le financer, il faut préparer le futur. À mon avis, nous ne sommes pas encore sorti des questions liées à la période de Covid. Nous avons eu la chance d'avoir un fonds de roulement qui nous a permis de quasiment équilibrer. Si nous étions dans une entreprise privée, on dirait qu'il faudrait recapitaliser l'entreprise, c'est-à-dire lui redonner du sang neuf. Nous pouvons l'estimer dans une fourchette située entre 100 et 120 k€.

Orientations 2025

C'est la raison pour laquelle, nous pourrions avoir un budget de l'ordre de 557 k€ avec une subvention de la Commune à hauteur de 380 k€.

Tout ceci n'est pas bouclé puisque de toute façon il faut prendre les décisions au sein du Conseil de l'ECP. Nous travaillons sur ces projections.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup, Monsieur PAYAN. J'imagine qu'il y a des questions. Feu ! Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci, Monsieur PAYAN, Madame le Maire, de cette présentation exhaustive. Je vais passer sur le contexte un peu général que tout le monde connaît. Nous ne sommes pas à l'abri de surprises quant au développement de l'économie française et européenne au sens large. J'entendais ce matin qu'on nous promet de passer en économie de guerre. Nous verrons ce que cela donne, en particulier eu égard au soutien à l'Ukraine.

Je voulais revenir sur une présentation que vous faites qui est assez équilibrée et assez positive. Je n'ai pas tout à fait la même lecture de ce que vous nous présentez, vous vous en doutez. Sans vouloir rentrer dans l'ensemble des détails, je voudrais souligner plusieurs points.

Le premier point est que je me réjouis que vous n'allez pas augmenter les impôts fonciers sur la période annuelle. Vous l'avez annoncé, c'est bien. Je pense que ce n'est pas la solution. Les Français, l'ensemble des Pibracais et l'ensemble des habitants croulent sous les impôts et ce n'est pas du tout à l'ordre du jour aujourd'hui, mais s'il y avait moins d'impôts, nous nous en porterions très bien. Pour les Pibracais, il faut quand même expliquer. Vous mentionnez que c'est par décision d'État et je rappelle que ce que vous appelez les augmentations cadastrales sont maintenant fixées par le Parlement. Pour tout un chacun, il s'agit d'une augmentation d'impôt qui va se traduire par 1,7 % d'augmentation sur l'impôt foncier de chacun des contribuables. Je pense qu'il faut le souligner. Même si elle est décidée par l'État, cette augmentation de 1,7 % ne va pas dans un budget d'État, mais dans un budget pour abonder le budget de la commune à hauteur correspondante. De facto, nous allons avoir une augmentation des impôts fonciers sur la commune de Pibrac de 1,7 %. Ce n'est pas du fait de la commune, mais il faut quand même le rappeler pour tout un chacun.

S'agissant de la lecture que vous faites de la perspective, je n'avais pas tout à fait la même lecture. Vous avez rappelé un certain nombre d'indicateurs, notamment le nombre d'annuités de remboursement de la dette. Je rappelle en passant que nous avions trouvé la Ville à peu près à 11, nous l'avions rendue à 3 et vous la rendrez à peu près aux alentours de 9. C'est un fait. Je voulais regarder les tableaux de la page 30 et surtout de la page 31. Vous mentionnez dans votre présentation que vous allez suivre les trajectoires soulignées. En tout cas, j'espère que l'on s'écartera des trajectoires que vous proposez, parce que si on continue dans les trajectoires que vous proposez, la Ville va rapidement être en faillite, ce qui n'est pas possible pour une ville, donc il faudra prendre des mesures correctives extrêmement fortes.

Au-delà de la présentation un peu ampoulée que vous faites sur la CAF brute et la CAF nette, je pense qu'il est intéressant de regarder la CAF nette. Elle correspond à la CAF brute de laquelle on va retirer les annuités du

remboursement du capital de la dette. C'est donc ce qu'il reste en autofinancement propre et les chiffres que vous montrez et qui sont traduits dans la courbe de la page 31 parlent d'eux-mêmes puisque vous avez un chiffre qui montre une CAF nette à hauteur de 2026, qui tend vers zéro puisque c'est 12 k€. On est passé de 300 k€ à quelques centaines et à 12 k€. Pour être clair et pour faire les choses simples, nous allons avoir un budget qui ne présenterait aucune marge de manœuvre en fin d'année 2025 et en 2026, si on suit vos chiffres.

Tout ceci se traduit par un certain nombre de choses que vous avez tenté d'expliquer tant bien que mal. Je rappelais, et vous l'avez mis très bien dans vos chiffres, que le taux d'inflation sur la période cumulée se situe aux alentours de 14 %. S'agissant des augmentations de charges, les deux chapitres qui sont intéressants à regarder pour les Pibracais, ce sont les dépenses courantes et les dépenses de personnel. Vous avez souligné la nécessité d'accompagner les personnels dans les augmentations de salaire. Je vous suis sur cette opération parce que je pense qu'il faut augmenter les petits salaires parce que ce sont de petits salaires et ils ne sont pas très bien payés.

Par contre, quand on regarde, on passe effectivement en augmentation de 18 %. Ce sont vos chiffres. Ils comprennent 14 % d'inflation et 4 % d'augmentation moyenne des salaires qui reviennent sur le chapitre 12.

Par contre sur le chapitre 11, là où on a 18 % d'augmentation sur les salaires, vous l'avez explicité par des mécanismes budgétaires avec une augmentation et des transferts depuis le chapitre 65, on atteint sur la période de 2019 à 2024 une augmentation significative de près de 40 % des augmentations de dépenses à caractère général. On a 38 %, arrondis à 40 %, c'est à peu près l'ordre de grandeur qu'il faut retenir. Je pense que s'agissant des dépenses de fonctionnement, au moment où selon vos chiffres et vos projections, les recettes sont stables, nous allons rapidement avoir, si nous ne faisons rien, une courbe qui va se croiser entre les recettes et les dépenses. Comme ce n'est pas possible, il va falloir faire quelque chose pour infléchir cette situation.

Dans les choses qu'il faudrait faire, vous avez mentionné un certain nombre de pistes, mais je pense qu'il faut aller au-delà. Gouverner, c'est choisir. Au-delà des simples mesurette que vous avez proposées, il va falloir prendre des mesures fortes de réduction de la charge qui pèse sur la commune pour pouvoir baisser cette charge et la faire s'éloigner de la recette qui n'augmente pas beaucoup.

S'agissant de la section d'investissement, vous avez annulé un certain nombre d'opérations vendues à grand renfort de communication il y a quelque temps, je ne reviendrai pas là-dessus. Et, vous maintenez un certain nombre d'opérations, comme la ferme écologique, dont j'avais d'ailleurs demandé le business case plusieurs fois, c'est-à-dire le modèle économique qui permet de voir comment cette structure va pouvoir se maintenir en régime permanent. Nous attendons toujours ce document ou cette étude de la Métropole, si toutefois elle existe. En tout cas, je voulais revenir sur ces investissements qui me posent un certain nombre de problèmes. Vous avez fait un certain nombre de choix et on en a parlé, vous avez dit que cela existait, mais je pense qu'il serait intéressant de le montrer en ayant une perspective de l'ensemble du coût qu'il faudrait consentir pour accompagner les besoins en investissement sur l'ensemble des infrastructures de la commune parce qu'il y a des infrastructures à maintenir et des infrastructures à construire. Vous avez souligné la nécessité d'investir massivement dans l'école du Bois de la Barthe et je vous suis là-dessus parce que nous en avons parlé, l'école du Bois de la Barthe est un bâtiment très ancien, c'est une passoire thermique. Plutôt que d'investir dans la réparation, je vous ai demandé s'il ne fallait pas raser le système et repartir sur une école neuve à dimensionner comme il convient. Souvent, les caudères sont beaucoup plus onéreuses que de repartir sur quelque chose qui tient la route et qui est propre. Par rapport aux investissements que vous proposez, j'aurais aimé voir l'ensemble des besoins de la Ville avec une espèce de priorisation, quelle qu'elle soit, une méthode, qui permette de dire : « Voilà, il y a vraiment un enjeu pour X, Y, Z », cela peut être l'école, cela peut être des structures de l'église ou un certain nombre de choses. Je rappelle que l'église, si vous en faites le tour, elle est complètement fissurée et il faudra faire derrière des investissements massifs dans l'église pour pouvoir la consolider. Ne parlons pas non plus de la salle polyvalente ou d'autres structures qui se délitent. Je pense qu'il faudrait avoir un tableau qui liste l'ensemble des besoins en investissement pour une ou plusieurs mandatures, et ensuite derrière, faire des choix en fonction des orientations que vous déciderez. Nous n'aurions pas forcément les mêmes, mais cela permettrait d'objectiver les dépenses d'investissement qu'il faudrait consentir. Je rappelle que c'était un peu l'idée du PARM (Programme d'aménagement des routes métropolitaines) que j'avais mis en place à l'époque quand nous étions à la voirie, dans un domaine d'activité différent. Nous avons passé l'intégralité des besoins en aménagement des routes et chacun des besoins avaient été évalués en termes de sécurité, de coût, de priorité, etc. Cela permet d'avoir une programmation d'investissements à partir de laquelle on peut faire des choix. Je déplore de ne pas avoir ce type de présentation au bout de la mandature.

Les investissements sont les vôtres, nous aurions peut-être fait des investissements différents. Surtout, mon propos était de dire qu'il fallait vraiment regarder la situation de près sur les dépenses et faire un effort d'aller chercher des recettes et qu'on minimise les dépenses pour faire en sorte que cet effet-ciseau ne s'opère pas plus rapidement qu'on ne peut l'espérer.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur COSTES, pour toutes ces notifications ou ces orientations. Je voudrais revenir sur un point. Lorsque vous êtes parti, vous avez dit que vous aviez laissé la commune à 3, sauf que vous n'aviez pas commencé à rembourser l'emprunt pour l'école. Nous l'avons eu au départ. Je ne critique pas, je vous le dis, c'est un fait.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Nous avons eu des investissements importants à faire.

Mme CORTIJO, Maire

Bien sûr, mais cela en fait quand même partie. Après, vous vous réjouissez pour les impôts. Vous nous rappelez que l'impôt cadastral n'est pas de notre fait, mais rentrera dans l'enveloppe communale. Quelque part, heureusement ! Ensuite, vous avez dit que Monsieur PAYAN avez fait une présentation ampoulée.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Optimiste.

Mme CORTIJO, Maire

Ah, merci ! Parce que pour moi, ampoulée, c'est plutôt la lumière. On a éclairé. Pour moi, c'était plutôt dans cet esprit. Je vais laisser Monsieur PAYAN répondre à certaines interrogations et nous reviendrons sur les questions d'Odile ou sont-elles sensiblement les mêmes ? (*Non*) Tu peux les poser.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce ne sont pas sensiblement les mêmes. Il s'agit d'un débat, donc l'idée était de mettre différents sujets sur la table. Là où certains disent qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts, c'est bien. Je redis ici ce que j'ai dit à d'autres occasions dans le même contexte, nous subissons malheureusement des années où la Commune n'a pas voulu augmenter les impôts et aujourd'hui, nous sommes coincés parce que les éléments extérieurs sont contraires. Nous avons eu des prédécesseurs qui n'ont pas eu ce courage politique d'augmenter régulièrement. Je tiens à redire cela ici devant tout le monde, parce qu'au-delà des débats démagogiques de : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre », il y a quand même un manque de vision sur cette Commune depuis d'énormes années et aujourd'hui, nous sommes contraints par beaucoup de vents contraires et on se dit : « Ce n'est pas de ma faute », mais en fait, si, c'est une responsabilité collective. Je ne sais pas si avoir du courage politique ne veut pas dire aujourd'hui d'augmenter les impôts. C'est une question que je vous pose. Cela fait mal à tout le monde et à titre personnel, il y a le personnel et le politique qui parle. Face à la Commune, n'est-ce pas un débat qu'il faut ouvrir un jour ou alors, comment va-t-on chercher de l'argent ? Dans le débat et dans ce qui nous est proposé, on ne parle jamais d'aller chercher de l'argent pour la Commune. C'est un point que je voudrais mettre ici ce soir parce que je ne vois pas cela. Cela se résume aujourd'hui à gérer des contraintes. À partir du moment où on gère des contraintes, on va lister un certain nombre de choses et de questions : pourquoi achat et pas location de voiture ? Il y a peut-être des raisons de : « Oui, on ne peut pas ».

Mme CORTIJO, Maire

Oui, je réponds tout de suite. Une location deviendrait du fonctionnement et plus de l'investissement.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais des calculs peuvent se faire face à des véhicules électriques qui ne seront pas revendables et qui sont aussi des zones de coûts et à perte, si j'en crois ce qui se dit sur l'automobile aujourd'hui.

Les 49 % de charges de personnel, c'est un vrai sujet et c'était relié à ma question de tout à l'heure, c'est-à-dire que quand on voit que le tableau des effectifs augmente, il va falloir quand même vite fermer les postes, ou en tout cas, faire en sorte. Après, je sais qu'on n'est pas sur une entreprise, mais sur des fonctionnaires, donc on ne peut pas les déplacer comme on veut. Sinon, ce serait trop facile. On ne peut que les augmenter et ce n'est pas une question d'augmenter les bas salaires parce que pour le coup, c'est lié à l'indice et vous ne pouvez pas non plus jouer là-dessus, mais en tout cas, il y a quand même un sujet à faire par rapport au fonctionnement global de la Commune : est-ce qu'aujourd'hui un effectif de 114 n'est pas beaucoup par rapport à ce qu'il y a à faire ? Ou alors, comment on se réinvente et comment on réinvente parce qu'il faut trouver des solutions et comment on travaille différemment ?

À ce propos, vous avez souscrit différents bilans, notamment le bilan du théâtre. J'aimerais que vous nous le partagiez. Je ne sais pas s'il sera fait lors de l'ECP, mais pour les résultats du CDG, ce sera à l'ECP parce qu'après, cela mérite d'être partagé ici à un moment donné, car j'imagine que c'est aussi intéressant d'avoir les résultats, ne serait-ce que par rapport au théâtre.

Vous faites énormément référence aux bilans énergétiques, nous avons voté ici et on nous a dit que nous aurions ces bilans, nous ne les avons pas.

Là, pour le coup, je rejoins Monsieur COSTES sur le fait de lister les différents bâtiments. Vous avez parlé de ville éco-citoyenne, c'est vrai que là aussi, nous ne voyons pas tellement où sont mis les efforts parce que si on prend tous les bâtiments communaux, je pense qu'il n'y en a pas un qui est dans les normes environnementales.

Ensuite, dans différentes listes, vous avez mis : « Lave-vaisselle : 72 k€ », c'est un détail, mais il n'y a pas de « S », donc soit il y en a plusieurs, soit c'est celui de la cantine. Cela nécessite d'avoir quelques précisions.

Ensuite, j'ai réagi à chaud, et tout le monde m'a entendue tout à l'heure, sur le remplacement des fauteuils. Je pense qu'à 90 k€, ce n'est pas le remplacement des fauteuils, c'est un « ré-houssage » parce que pour le remplacement des fauteuils, nous avons eu un devis qui était bien au-delà des 90 k€ il y a quelques années.

Pour revenir sur le budget de l'ECP, l'année dernière, quand vous nous avez présenté le même point, le résultat global à clôture était de près de 60 k€ et aujourd'hui, il est de -4 k€. Dans vos explications, je ne vois pas d'où vient cet écart. Est-ce un réel soutien à la culture et au théâtre ou est-ce aussi un soutien pour compenser d'autres choses qu'on n'arrive pas à lire dans ces chiffres ?

Sur ce soutien, la dernière petite note était : est-ce que le théâtre n'est pas sorti de la crise Covid ? Il serait bien dommage que notre théâtre ne soit pas sorti de la crise Covid puisqu'en fait, aujourd'hui, que ce soit le cinéma ou le théâtre, il y a quand même un retour en salle très actif. Je pense qu'on est un peu sorti du Covid et sur la plupart des éléments aujourd'hui, il y a des listes d'attente. Je ne sais pas si vous essayez de réserver des billets pour n'importe quel spectacle, mais des tirages au sort sont mis en place tellement il y a de demandes. Si Pibrac n'en est pas sorti, c'est qu'il y a un sujet.

Mme CORTIJO, Maire
Merci. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Juste deux remarques. Vous avez parlé de soutenir le théâtre, les associations, les crèches, ce qui est louable. Je me souviens qu'en juillet dernier, nous avons dû voter une subvention d'urgence pour une des crèches qui aurait fermé si cette subvention n'avait pas pu être votée. Soit dit en passant, c'est grâce à la dissolution que nous avons pu la faire passer au Conseil municipal qui avait été décalé parce que normalement, si le Conseil municipal avait eu lieu deux ou trois semaines avant, cette demande de la crèche n'aurait pas pu passer et il aurait peut-être fallu faire un Conseil municipal extraordinaire en août. La question est de savoir si vous vous prémunissez maintenant de tels accidents, peut-être en suivant d'un peu plus près les crèches.

Deuxième élément, pour illustrer un peu le théâtre, je vais régulièrement au Tempo à Lègevin qui est une structure un peu comparable...

Mme CORTIJO, Maire
Ce n'est pas bien !

M. ROUX, Conseiller Municipal

C'est pour le cinéma ! Je constate qu'ils ont plusieurs séances de cinéma par semaine. Le week-end, ils ont souvent des sessions de théâtre ou autre et je n'ai pas l'impression que le théâtre propose plusieurs séances par semaine à Pibrac. Il faudrait peut-être qu'il y ait un peu plus de représentations de quoi que ce soit pour attirer plus de spectateurs.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Puisque c'est un débat, pour rebondir sur la proposition d'augmenter la charge fiscale de la Commune, je pense qu'Odile a raison, il ne faut pas occulter le débat. Comme vous l'avez compris, je suis défavorable à une augmentation d'impôts dans un contexte qui est celui qu'on connaît aujourd'hui, dans une logique où on est pressurisé de tous les côtés. On ne va pas rajouter de l'impôt à l'impôt au moment où on est justement pressurisé. Par contre, le fait d'avoir une réflexion globale, aujourd'hui on est avec de la taxe foncière, on n'a pas la main sur la taxe d'habitation, il y a des réflexions pour réintroduire la taxe d'habitation, je pense qu'il y a véritablement une réflexion sur les recettes, qu'elles soient fiscales ou autres, qui permettraient à la Commune d'augmenter ses recettes et de pouvoir décoller. Il y a des mécanismes, il y a de la recherche de financements extérieurs, je pense qu'il faudrait poser ce débat. Cela permettrait d'avoir à l'esprit un certain nombre d'actions qu'on pourrait mettre en œuvre et qui permettraient de s'écarter de cet effet-ciseau où les dépenses vont croiser les recettes. Je pense que le débat est salutaire, peut-être aujourd'hui, non, demain, pourquoi pas, mais en tout cas, il faut y réfléchir.

Mme CORTIJO, Maire
Merci. Nous commençons par Miguel.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci. La richesse du débat est effectivement d'avoir des points de vue différents. Monsieur COSTES, vous n'avez pas le même point de vue que Madame BASQUIN et pas tout à fait le même que le nôtre parce que nous sommes en charge, nous faisons face à des situations, nous nous engageons à préserver ce qui peut être préservé. Nous le faisons avec beaucoup d'entrain. Je parle ici de la question à la fois de notre théâtre, c'est-à-dire la culture - j'expliquerai les résultats - et je pense également à l'ensemble des charges qui nous incombent. Il n'y a pas que les chapitres 11 et 12 qui intéressent tout le monde, Monsieur COSTES, vous avez dit cela tout à l'heure. Pas du tout ! Le chapitre 65, c'est quand même très important puisque la vie locale est traduite dans le chapitre 65, il ne faut pas l'oublier.

Je voulais juste dire quelque chose par rapport à vous, Monsieur COSTES. Je trouve intéressant que vous nous disiez qu'il y a un problème de méthode pour l'investissement. C'est ce que vous nous avez dit. Je vais essayer de vous prouver rapidement et je vais plaider par le fait que non seulement, nous avons de la méthode, mais qu'en plus, cette méthode va se traduire par des gains qui vont permettre de sauver l'avenir. Je m'explique. Madame BASQUIN l'a dit également, effectivement, beaucoup de bâtiments sont énergivores, donc nous avons priorisé. En gros, il y a deux bâtiments où les pertes d'énergie sont les plus importantes : d'une part, l'école du Bois de la Barthe et d'autre part, notre théâtre. Il y a un problème au théâtre. Bref, il faut bien dégager des priorités. Nous avons priorisé de nous intéresser à l'école du Bois de la Barthe parce que lorsque nous investissons, nous diminuons nos charges. C'est très important. Cela répond à la question « Vous n'avez pas de méthode », oui, on a une méthode. Nous avons une méthode où nous voulons investir pour préserver l'avenir. Il va falloir mettre des fonds, nous regarderons cela et nous mettrons les fonds qu'il faut. Cela a été vrai pour l'école, mais nous avons également demandé l'examen d'un certain nombre de dispositifs. Le renouvellement des voitures rentre aussi dans le fait que nous investissons, mais en même temps, nous diminuons nos charges. Voilà, cela est pour répondre à la question de méthode. Des investissements que demandent nos services à travers les demandes de la population, nous en avons pour des millions d'euros. Vous, comme nous et comme Madame BASQUIN, nous savons bien que nous ne pourrions pas tout faire en même temps. C'est la raison pour laquelle, de manière intelligente, nous avons beaucoup travaillé sur l'école du Bois de la Barthe. Cela nous a même posé la question de savoir si on met un petit peu de côté le patinodrome. C'est bien un choix politique important. Donc, nous le faisons, nous investissons pour préserver l'avenir parce que nos investissements sont placés là où nous allons diminuer nos charges futures. C'est la première chose que je voulais vous dire.

Raser l'école, Monsieur COSTES, j'y ai réfléchi depuis que vous nous aviez dit en commission permanente que le mieux était de raser l'école. J'ai demandé parce que je ne suis évidemment pas un spécialiste, mais la réponse est très nette. Rénover l'école, c'est à peu près 1 000 euros le m². Reconstruire l'école, c'est 3 500 euros le m², donc vous voyez l'échelle. Je me dis : « Oui, rasons, mais comment reconstruisons-nous derrière ? », je crois que nous n'en avons pas les moyens.

Deuxièmement, les primes qui sont versées sont justement versées parce qu'on rénove. Là, c'est quelque chose qui m'a vraiment préoccupé et avec Madame le Maire, nous avons regardé cela de manière très précise. Non, non, nous ne rasons pas, nous rénovons de manière intelligente. Je crois que les usagers, pour l'instant, ne se sont pas plaints de nos réflexions lorsque nous allons les voir.

S'agissant du théâtre, Madame BASQUIN, nous avons les mêmes chiffres que vous, donc là, il n'y a pas de secret. Effectivement, vous nous dites que l'année dernière, il y avait +61 k€. Là, il y a une petite erreur. Quand on fait des erreurs, il faut les reconnaître. En fait, on aurait dû avoir 30 k€ en 2022 et 30 K€ en 2023. Il y a une opération comptable. Mea culpa, j'ai commis une erreur de 30 k€, donc cela a fait ressortir un excédent de 60 k€ en fin 2023 que nous avons bien sûr repris en 2024 pour faire notre budget, mais en réalité, c'était plutôt 30 k€. Qui plus est, lorsque nous nous sommes aperçus de cela, de toute façon, amende honorable, nous avons commis une erreur. Une opération n'a pas été faite. Maintenant, nous sommes en face de la situation parce que deux fois 30 k€ ou une fois 60 k€, au bout du compte, nous arrivons à la même situation que nous essayons de comprendre avec Madame DEGERS. Les réunions ne manquent pas pour comprendre ce qu'il se passe à notre théâtre. Comme nous comprenons qu'il n'y a effectivement pas assez de fonds de roulement, nous nous sommes dit qu'il fallait soutenir notre théâtre. Voilà la question, donc ce n'était pas tout à fait 61 k€, mais plutôt 30 k€.

Madame le Maire a répondu, effectivement, vous n'avez pas investi, donc votre capacité de désendettement est importante parce qu'elle est à un taux très réduit.

Après, vous nous dites qu'il faut trouver des mesures fortes pour baisser les charges. Depuis 2020 et jusqu'en 2024, nous avons un taux de variation de 0,57 % par an. Sincèrement, je ne sais pas si on pouvait faire mieux.

Le débat sur les recettes est ouvert, je suis d'accord avec Madame BASQUIN, si on regarde un petit peu en arrière, il est compliqué d'augmenter les impôts. Il faut l'expliquer. Pour répondre à votre question, il n'y a jamais de bon moment pour augmenter les impôts. Là, c'est du courage politique. Vous, vous l'avez fait à un moment donné. Nous, nous l'avons fait à un autre moment et je pense que, Madame BASQUIN, je rejoins plutôt un avis où il n'y a pas de faux débat, il n'y a pas de débat impossible. Au contraire, il est très important de dire quelles solutions il y a. Il n'y en a pas trop, en fait. Soit on baisse la qualité du service, soit on réduit carrément les services et on ne fait plus de choses, mais si on veut être ambitieux là-dessus, comme nous l'avons fait pour la construction de notre budget 2025, on investit dans la rénovation. D'ailleurs, vous dites que non, mais si. Les ombrières sont là. Maintenant, elles vont produire de l'électricité, nous aurons de l'auto-consommation et le surplus est revendu. C'est du gagnant-gagnant. Ne dites pas que nous ne l'avons pas fait, nous l'avons fait. D'autres l'ont fait et nous l'avons fait aussi. La méthode est importante, mais je crois que nous avons adopté la bonne méthode et qu'en plus, elle nous permet de préserver, pour partie, l'avenir.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Juste une petite question par rapport aux ombrières. Sous combien de temps récupère-t-on l'efficacité ? J'avais cru voir que si on mettait des panneaux sur sa maison, c'était quand même à horizon 15 ans pour que ce soit rentable. De 10 à 15 ans, selon certaines études et 7 ans.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

C'est une dizaine d'années.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Mais c'est pareil pour la Commune. Cela veut dire que ce qui est installé là, ce sera à effet à 7 ou 10 ans.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

À partir d'un certain seuil, c'est évidemment hyper intéressant. En fait, nous ne sommes pas propriétaires, vous le savez ? (Oui) Il n'y aura plus d'amortissement et tout ce qui est produit est à notre bénéfice. Là, ce que nous produisons n'est pas tout à fait à notre bénéfice parce qu'il faut que nous payions notre dette puisque nous avons fait un emprunt. Le seuil est généralement de dix ans.

S'agissant des crèches, Monsieur ROUX, l'année dernière, nous avons voté ensemble une subvention exceptionnelle. C'était en 2024. On a attiré notre attention sur la situation. Nous avons beaucoup de réunions avec les crèches depuis. Maintenant, nous avons pris conscience que l'exceptionnel va devenir du pérenne pour cette année 2025, voire 2026. Ce qui était devenu de l'exceptionnel va devenir du courant. Il faut soutenir nos crèches. Ensuite, cela n'empêche pas d'avoir une réflexion de fond sur le nombre de berceaux. Un travail est fait. Je ne l'ai pas personnellement en attribution de compétences, mais je sais que ce travail est fait. Ne faut-il pas faire un agrandissement de crèche ? Toutes ces questions sont posées. Nous avons tous voté pour l'exceptionnel. De toute façon, nous allons regarder les comptes de résultat des crèches, mais nous soutenons le service.

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'avais une petite remarque complémentaire parce que nous sommes quand même dans des situations, je l'ai dit, vous l'avez souligné, un peu difficiles géopolitiquement, économiquement, nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés demain. Je l'ai dit pour la partie cybersécurité, je ne sais pas s'il est intéressant de le faire ou pas, en tout cas, je suggérerais qu'on fasse au niveau de la Commune, ce que l'on appelle pour les banques un stress test, c'est-à-dire une étude de résistance de la Ville à des événements extérieurs majeurs. Cela nous permettrait d'appréhender notre capacité de résistance. Si, demain, nous avions une difficulté majeure, que pouvons-nous faire ? Sur quoi nous replions-nous ? Quelles seraient les premières actions à mettre en place ? Je recommande fortement de mettre en place cette réflexion qui a pour but d'anticiper les problématiques à deux niveaux, soit des problématiques géopolitiques, soit des problèmes de cataclysmes auxquels nous pourrions éventuellement être amenés à faire face. Je rappelle qu'il n'y a pas tellement longtemps, en 2017, nous avons eu un événement climatique avec un épisode où il y avait pratiquement 40 à 50 cm d'eau dans l'école Maurice Fonvieille en bas. Nous ne sommes donc pas à l'abri d'une tempête, d'une catastrophe de nature quelconque qui mettrait à mal l'ensemble des infrastructures de la Ville. Si demain, nous avions un effondrement de l'église, quelles sont les capacités financières disponibles ? Que pouvons-nous mobiliser afin de reconstruire et assurer un fonctionnement et une continuité de service ? Je sais qu'il y a des plans de continuité, mais je pense que cela vaudrait le coup de vérifier leur robustesse, à l'épreuve d'un réexamen.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup, Monsieur COSTES, mais bon, toutes ces études et recherches ont aussi des coûts.

M. COSTES, Conseiller Municipal

On peut le faire en interne !

Mme CORTIJO, Maire

Il faut avoir la capacité et l'ingénierie suffisantes en interne. Aujourd'hui, nous n'en avons pas la capacité. Avez-vous d'autres questions ? (Non) Nous passons au vote. Il s'agit d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 et d'acter l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie. Merci, Monsieur PAYAN. Je remercie également Madame la DGS et le service comptabilité.

Délibération n° 202503DEAC24 « FINANCES » Présentation du rapport d'orientation budgétaire et débat approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour

25. FINANCES - Présentation du rapport de la CRC Occitanie concernant le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs par Toulouse Métropole

Mme CORTIJO, Maire

La Chambre des comptes a contrôlé la Métropole de Toulouse dans le cadre d'une enquête inter-régionale relative au recours par les collectivités locales aux prestations intellectuelles réalisées par des cabinets de conseil.

La Chambre régionale des comptes préconise de mettre en place un dispositif d'accord préalable à tout recours à des cabinets de conseil externes pour les directions concernées par ce genre d'achat au sein de Toulouse Métropole. Elle précise également dans ce rapport que les procédures de la commande publique peuvent être améliorées pour répondre aux exigences particulières de l'achat des prestations intellectuelles, mais que les productions délivrées par les prestataires transmises à la Chambre sont dans leur grande majorité précisées et détaillées et semblent répondre, à quelques exceptions près, au cahier des charges délivré par Toulouse Métropole.

Quoi qu'il en soit, il ressort de ce rapport que la Métropole de Toulouse souhaite encadrer et limiter les recours aux cabinets extérieurs. La Chambre des comptes émet quatre recommandations à l'encontre de Toulouse Métropole concernant l'objet de ce rapport :

- finaliser le projet interne visant à établir une politique d'achat dédiée aux prestations intellectuelles externalisées ;
- veiller à maintenir un égal accès aux marchés publics métropolitains à tous les cabinets de conseil ;
- rédiger un cahier des charges simplifié pour tous les marchés de prestations intellectuelles de faible montant ;
- réaliser une évaluation à l'issue de la réalisation de la mission de conseil et la formaliser.

En ce qui concerne notre Commune, il n'a jamais été fait mention nommément de notre Commune au sein de ce rapport, mais nous sommes dans l'obligation de tenir ce débat ce soir en tant que membre de l'ECPI.

Par courrier du 12 novembre 2024, Toulouse a apporté une réponse au rapport produit par la CRC. Ce courrier est disponible comme indiqué à la fin du rapport sur le site de la CRCI d'Occitanie. Ce courrier fait état de la prise en compte des recommandations de la CRC et pour certaines, Toulouse Métropole précise qu'elles sont déjà en cours de réalisation. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de prendre acte de la tenue de ce débat relatif au rapport présenté qui sera annexé au PV. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Présentation du rapport de la CRC Occitanie concernant le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs par Toulouse Métropole

Questions diverses

Mme CORTIJO, Maire

S'agissant des arbres, vous nous avez posé une question en commission permanente. Des arbres avaient été plantés le long de la RN824 en allant sur l'Escalette, mais un matin, il n'y avait plus d'arbres. Monsieur COSTES nous a demandé où étaient passés les arbres. Après enquête spécifique auprès de Toulouse Métropole, les arbres ont été enlevés par le pépiniériste qui s'était trompé d'essence d'arbres. Il est en cours de replantation des arbres avec la bonne essence. Normalement, tout sera fini demain.

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Mme CORTIJO, Maire

Nous n'avons pas pour habitude de remercier les changements de président et changement de bureau dans les associations, mais ce soir, je tenais à remercier très, très chaleureusement, avec gratitude, tout ce qu'a fait Madame Catherine MANCINO qui a quitté ses fonctions de présidente au sein de la MJC. Elle reste à la MJC, mais a quitté ses fonctions de présidente qu'elle avait tenues depuis un certain nombre d'années. Je voulais la remercier chaleureusement au nom de vous toutes et tous puisque c'est quelqu'un vraiment d'engagé.

Nous avons également Monsieur Daniel BONITHON qui a laissé sa place, qui était président de l'association Pibrac Roller Skating depuis de très, très longues années, ainsi que son épouse puisqu'elle a été également très engagée dans cette association. Je voulais les remercier chaleureusement tous les deux. Nous pouvons effectivement les applaudir. (*Applaudissements*) Ils ont été vraiment très, très actifs au sein de notre collectivité et de tout ce qui a pu se passer dans la vie locale.

Vous l'avez vu, nous avons fait les vœux.

L'association Pantomime, les Anglais, a fait 7 représentations toutes complètes. C'était très sympa. Je vous invite à y aller parce que même si on ne comprend pas tout, les costumes étaient super géniaux.

Nous avons repris les Pibrac dansants. Le dernier a eu lieu le mois dernier et le prochain aura lieu le 9 juin. Les personnes sont très contentes et cela regroupe à peu près une centaine de personnes.

Nous allons installer le CMJ à la réunion plénière qui se tiendra le 15 mars. Quelques membres du nouveau CMJ sont venus m'accompagner à la remise de la médaille de la Ville au champion du monde de judo. C'était leur première sortie. Ils ont fort apprécié, ils étaient vraiment dans leur rôle et c'est très, très sympa.

Vous avez également vu que nous avons commencé la campagne d'inscriptions scolaires qui s'est ouverte le 3 mars. La communication est déjà sur les affiches. Pour rappel, cette campagne d'inscriptions s'adresse pour toutes les inscriptions en première année de maternelle ou première année d'élémentaire. Un guide écolier est également à disposition des parents.

Pour clôturer, je remercie Madame la DGS. Merci à toutes vos équipes. Je remercie Monsieur Renaud SPADOTTI, responsable juridique, qui est présent et Monsieur Jules SAUVAGE du service comptable qui a dû partir. Ils ont bien voulu nous accompagner ce soir en soutien technique. Merci à vous tous et merci aux collègues qui ont travaillé de près ou de loin à ce Conseil municipal. Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il va y avoir quand même un événement sur la Commune du 17 au 23 mars, qui est le Biodiver'Stival. Je pense que ce serait bien de le souligner.

Mme CORTIJO, Maire

Nous le soulignons et d'ailleurs, je vais y aller tous les soirs, il y a des conférences.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il y a un très joli programme.

Mme CORTIJO, Maire

Exactement, vous avez bien fait et j'allais y venir puisque je vais y aller quelques soirs. Merci, Madame BASQUIN. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 8 avril. Je vous remercie pour ce bon Conseil municipal. Nous avons eu un bon débat. Merci à vous toutes et tous.

La séance est levée.

Heure de clôture de la séance : 21 h 12.


Madame la Secrétaire de séance
Marion JOUAN RENAUD


Madame le Maire
Denise CORTIJO



Acte publié le : 14 AVR. 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 202503DEAC01 « DOMAINE » Cession d'une maison située au n° 1 rue des Frères Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC02 « DOMAINE » Désaffectation et déclassement d'un terrain du Domaine Public situé au 7 b Ancien chemin de Brax Adoptée par 28 voix POUR du fait de la sortie de la salle du Conseil municipal de M. PAYAN
Délibération n° 202503DEAC03 « DOMAINE » Cession de terrain situé au 7 b ancien chemin de Brax Adoptée par 28 voix POUR du fait de la sortie de la salle du Conseil municipal de M. PAYAN
Délibération n° 202503DEAC04 « DOMAINE » Avenant n° 1 à la convention de portage avec l'EPFL (établissement public foncier local) du Grand Toulouse relative à l'ensemble immobilier situé 26 rue Principale, cadastré section AM n° 415 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC05 « DOMAINE » Avenant n° 1 à la convention de portage avec l'EPFL (établissement public foncier local) du Grand Toulouse relative à l'ensemble immobilier situé 26 rue Principale, cadastré section AM n° 415 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC06 « SDEHG » Extension de l'éclairage public au niveau de la piste cyclable à proximité de Carrefour Market Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC07 « SDEHG » Extension de l'éclairage public chemin Saint-Roch et déplacement éclairage public Avenue du Balardou suite au REV 10 Adoptée par 28 voix POUR ET 1 ABSTENTION de M. COSTES
Délibération n° 202503DEAC08 « DIVERS » Don par l'association « Clins d'œil » de trois tricycles à la Commune de Pibrac Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC09 « DOMAINE » Convention de mise à disposition de tricycles auprès de l'EHPAD de l'Orée de Bouconne Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC10 « DOMAINE » Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Pibrac pour l'exploitation d'une guinguette mobile aux Tambourettes Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC11 « DOMAINE » Avenant au contrat de concession de service simple pour la fourniture, installation, entretien, exploitation et assurance de mobiliers urbains sur le domaine public de la ville de Pibrac ayant pour objet la substitution partielle de cocontractant public Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC12 « MDC-CENTRE SOCIAL » Adhésion de la Maison des Citoyens à la Fédération des Centres Sociaux et socio-culturels de France (FCSF) ainsi qu'à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO) Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC13 « MDC-CENTRE SOCIAL » Convention de partenariat entre l'Association Cocagne Alimen'Terre et le centre social Maison des Citoyens de Pibrac Convention Adoptée par 29 voix POUR

Délibération n° 202503DEAC14 « AFFAIRES SCOLAIRES » Renouvellement de l'adhésion à la charte nationale qualité AGORES Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC15 « DOMAINE » Convention de partenariat avec l'Association Régionale de Prévention et d'Aide face aux Dépendances et aux Exclusions - ARPADE Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC16 « RESSOURCES HUMAINES » Mise en place de l'Allocation aux parents d'enfants Handicapés (APEH) Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC17 « RESSOURCES HUMAINES » Modification du règlement intérieur du personnel communal – Ajout de la Charte informatique Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC18 « RESSOURCES HUMAINES » Création de poste emploi permanent référent famille – animateur à la Maison des citoyens Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC19 « RESSOURCES HUMAINES » Création de poste permanent instructeur urbanisme Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC20 « RESSOURCES HUMAINES » Création de poste permanent adjoint technique Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC21 « RESSOURCES HUMAINES » Modification du tableau des effectifs Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC22 « FINANCES » Don de 1000 euros pour Mayotte Adoptée par 28 voix POUR ET 1 ABSTENTION DE M. COSTES
Délibération n° 202503DEAC23 « AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES » Retrait de la délibération n° 202412DEAC108 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202503DEAC24 « FINANCES » Présentation du rapport d'orientation budgétaire et débat Adoptée par 29 voix POUR
Présentation du rapport de la CRC Occitanie concernant le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs par Toulouse Métropole Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat relatif au rapport présenté.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALLEY Franck - PRADIER Fanny - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO GILBERT - SALVADOR Joseph – CROSTA Nathalie - RABOT Benoît - KERGOULAY Yann - BEAUVAIS Romuald - BEN Guillaume - JOUAN RENAUD Marion – MASSIN Stéphane - COSTES Bruno - ROUX Gilles - BASQUIN Odile

Avant donné pouvoir : Corinne DUFILS JUANOLA à Benoît RABOT - Natalie FAYE à Nathalie CROSTA - Benoît BEAUDOU à Laurence TARQUIS - Rachel MOUTON à Fanny PRADIER - Béatrice LACAMBRA ROUCH à Laurence DEGERS – Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX - Didier KLYSZ à Odile BASQUIN

Madame la Secrétaire de séance
Marion JOUAN RENAUD

Madame le Maire
Denise CORTIJO

Acte publié le : 14 AVR. 2025

